



Bulletin Officiel

N° 4631 Mardi 24 Juin 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DE LA BOURSE</u>	
RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE – MIP -	2
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE</u>	
QATAR NATIONAL BANK TUNISIA -QNB -	3-4
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
SYPHAX AIRLINES : NON RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LIQUIDITE	5
<u>ASSEMBLEES GENERALES AGE - AGO</u>	
SYPHAX AIRLINES – AGO -	6
LAND'OR – AGE -	7
LAND'OR – AGO -	8
<u>PROJET DE RESOLUTIONS AGO</u>	
LAND'OR – AGO -	10-11
SYPHAX AIRLINES – AGO -	12-13
<u>INFORMATIONS POST AGO-AGE-</u>	
SOTUVER – AGE -	14
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES S - SAH – AGE -	15
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES S - SAH – AGO -	16-21
SOTIPAPIER – AGE -	22
SOTIPAPIER – AGO -	23-28
TUNIS RE – AGO -	29-34
AMEN BANK – AGO -	35-37
SOTUVER – AGO -	38-43
<u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u>	
SICAV BH OBLIGATAIRE – AGO -	44
<u>PAIEMENTS DE DIVIDENDES</u>	
AMEN BANK	45
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE</u>	
SOTUVER	46
<u>EMISSION D'ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELE EN SOCIETE ANONYME</u>	
ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD –AMI ASSURANCE-	47-53
<u>EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE – ATL 2014 - 1 -	54-57
<u>COURBE DES TAUX</u>	58
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	59-60
<u>ANNEXE I</u>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AUX 31/12/2013	
- AL KHOUTAF ONDULE	
- MODERN LEASING	

AVIS DE LA BOURSE

**RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE
Maghreb International Publicité «MIP»**

1-A partir du lundi 16 juin 2014, les **3 250 000 actions anciennes** qui composent le capital social actuel de la société MIP, ainsi que les **1 148 937 actions nouvelles** émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **4 398 937 actions** de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse, avec un cours de **4,700 dinars** par action. Le titre MIP sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007660012
- Mnémonique : MIP
- Libellé : Maghreb Intern Pub
- Groupe de cotation : 52 (fixing)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société MIP sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quotités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quotité* totale Demandée et Retenue	Quotité* attribuée par catégorie		Total* Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	
AFC	1	1 330	1 299		1 299
AMEN INVEST	12	107 332	103 940	950	104 890
ATTIJARI INTERM	4	10 679	10 432		10 432
AXIS BOURSE	25	7 852	2 931	4 852	7 783
BIAT CAPITAL	3	8 033	2 598	2 345	4 943
CGF	117	24 148	6 840	16 740	23 580
CGI	19	6 064	1 028	5 011	6 039
COFIB CAPITAL	19	1 007		1 007	1 007
MAC SA	56	18 900	4 689	14 100	18 789
MAXULA BOURSE	63	7 212		7 212	7 212
MCP	98	144 113	103 942	37 220	141 162
SIFIB BH	2	1 600	1 562		1 562
STB FINANCE	3	159		159	159
TSI	2	106		106	106
TUNISIE VALEURS	48	33 852	28 824	4 352	33 176
UBCI FINANCE	9	49 482		20 628	20 628
UIB FINANCE	2	212		212	212
Total général	483	422 081	268 085	114 894	382 979

*chaque quotité est composée de trois (03) actions nouvelles et d'une (01) action ancienne.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA
“QNB”

Siège social : Rue cité des sciences, Centre urbain nord
B.P 320 – 1080Tunis

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA informe tous ses actionnaires ainsi que le public que l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2014 a décidé d'augmenter le capital en numéraire d'un montant de cent millions de dinars (100.000.000 DT) afin de le porter de soixante millions de dinars (60.000.000 DT) à cent soixante millions de dinars (160.000.000 DT) et ce par l'émission au pair de dix millions (10.000.000 DT) d'actions nominatives nouvelles de dix (10 DT) dinars chacune à souscrire en totalité et à verser intégralement.

✓ L'assemblée générale extraordinaire a par ailleurs délégué tous pouvoirs au conseil d'administration de la banque pour réaliser cette augmentation.

✓ Le conseil d'administration de la banque réuni le 15 mai 2014 a arrêté ainsi qu'il suit les conditions et les procédures de cette augmentation.

1- Cette augmentation est réservée à tous les actionnaires de la banque qu'ils soient propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

2- Caractéristiques de l'augmentation

✓ **Montant de l'augmentation** : Cent millions de dinars (100.000.000 DT)

✓ **Valeur de l'émission** :

❖ Les actions nouvelles sont ordinaires. Elles sont émises au pair et sans prime d'émission. Elles doivent être souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

❖ La valeur nominale de chaque action émise est fixée à dix (10) dinars l'action.

✓ **Droit préférentiel de souscription** : La souscription est réservée exclusivement aux actionnaires de la banque propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote. Elle pourra se faire à titre irréductible ou à titre réductible.

❖ **Souscription à titre irréductible** : Elle est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **cinq (05) actions ordinaires nouvelles pour trois (03) actions anciennes ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote.**

Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites.

Les rompus d'actions doivent être regroupés. Le droit préférentiel de souscription relatif à ces rompus doit être négocié entre les différents titulaires et distribués selon leur accord.

A défaut, ils sont considérés avoir renoncé, définitivement et irrévocablement, au droit préférentiel de souscription y afférent.

❖ **Souscription à titre irréductible** : elle est réservée aux actionnaires qui ont exercé pleinement leur droit préférentiel de souscription dans la présente augmentation du capital et leur permet de souscrire à un nombre d'action additionnel dépassant celui auquel ils ont droit en vertu du droit préférentiel de souscription.

Cette souscription additionnelle porte sur les actions non souscrites intégralement ou partiellement par certains actionnaires ayant préféré ne pas exercer leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital. Elle sera réalisée dans la limite du nombre disponible d'actions demeurées non souscrites et seront distribuées entre les différents souscripteurs à titre réductible et ce au prorata du nombre d'actions détenues par chacun dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

- Suite -

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas la totalité des actions à souscrire, les actions non souscrites seront distribuées entre les souscripteurs restants dans la limite de leurs demandes.

✓ **Délais de souscription** : Le délai de souscription est de quinze (15) jours qui commence à courir à partir de la date de parution au journal officiel de la république Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital. Les souscriptions peuvent être clôturées avant l'expiration de ce délai en cas de souscription intégrale.

✓ **Lieu de souscription et versement des fonds** : Les souscriptions seront recueillies au siège de QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) sis à la rue cité des sciences, centre urbain nord, P.B 320 – 1080 Tunis.

Les actions souscrites à titre réductible ou à titre irréductible doivent, sous peine de nullité de souscription, être totalement libérées au moment même de la souscription.

Les fonds provenant de la souscription doivent être versés au compte indisponible ouvert à QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) agence centrale N° 23000241004727178859.

Les fonds relatifs aux souscriptions des actions à titre réductible et qui n'ont pu être réalisées, seront remboursées aux différents souscripteurs des dites actions dans un délai de dix (10) jour suivant la clôture du délai de souscription et ce sans intérêts.

✓ **Jouissance des actions nouvelles** : Les actions ordinaires nouvellement émises seront assimilées aux anciennes et porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2015.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SYPHAX AIRLINES

Siège social: Aéroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

Non Renouvellement du Contrat de Liquidité

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions SYPHAX et l'intermédiaire en bourse MACSA informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 11/06/2014

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société **SYPHAX AIRLINES** est rentré en vigueur le 11/06/2013. Il était composé de 100 000 actions et de 1 000 0000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 11/06/2014, ce contrat est composé de 197 329 actions.

Ledit contrat ne sera pas renouvelé.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

SYPHAX AIRLINES

Siège social : Aéroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

Les actionnaires de la société SYPHAX AIRLINES sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Samedi 28 juin 2014 à 10 heures**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivants :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2013 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2013 ;
3. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2013 ;
4. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Quitus à donner aux Administrateurs ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2013 ;
8. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration ;
9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ; et
10. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE LAND'OR

SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

La société LAND'OR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 07 Juillet 2014 à 12 Heures à l'Hôtel CONCORDE, les berges du lac - Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'augmentation du capital,
- Augmentation du capital social par incorporation d'une partie de la prime d'émission et attribution d'actions gratuites,
- Modification de l'article 6 des statuts,
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE LAND'OR

SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

La société LAND'OR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 07 Juillet 2014 à 11 Heures à l'Hôtel CONCORDE, les berges du lac - Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports annuels de gestion de la société et du groupe de l'exercice 2013;
- lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour les comptes individuels arrêtés au 31/12/2013;
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes pour les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2013;
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) code des sociétés commerciales;
- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant de jetons de présence ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration
- Questions diverses.
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE LAND'OR

SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

Projet de résolutions de la société LAND'OR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 07 juillet 2014.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels de la société Land'Or arrêtés à la date du 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 68.526.007,526 dinars et un bénéfice net de 2.148.827,676 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2013 s'élevant à 2.148.827,676 Dinars au compte "report à nouveau".

Le compte « report à nouveau » s'élève, après affectation du résultat 2013, à -39.731,524 Dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 60.219.256,544 dinars et un déficit net de -6.081.568,691 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les engagements de la société auprès des établissements de crédit ont dépassé les 25 Million de dinars et afin de se conformer aux dispositions légales, décide de nommer le cabinet « Price Waterhouse Coopers Tunisie » en tant que deuxième commissaire aux comptes pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 à la somme de quarante mille (40.000) dinars bruts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SYPHAX AIRLINES

Siège social : Aéroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

Projet de résolutions de la société SYPHAX AIRLINES à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 juin 2014.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013 enregistrant un déficit net de 11 646 226,183 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième résolution

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les billets de trésorerie émis par la société SYPHAX AIRLINES et souscrits par la société TELNET HOLDING ainsi que les opérations et conventions signalées dans ledit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du déficit de l'exercice 2013 s'élevant à 11 646 226,183 dinars comme suit :

Amortissements différés.....	3 232 936,434
Résultats reportés à nouveau (débit).....	8 413 289,749

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

- Suite -

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer des jetons de présence aux membres actuels du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième résolution

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de cinq membres du conseil d'administration après la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statue sur les états financiers de l'exercice 2013, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat de Messieurs Mohamed FRIKHA, Tahar MARRAKCHI, Mohamed GHELALA, Lotfi ZGHAL et la société FRIKHA et Cie pour une durée de trois exercices soit 2014, 2015 et 2016.

Le mandat des administrateurs qui viennent d'être renouvelé expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat et qu'ils ne sont pas frappés d'aucune incompatibilité l'interdisant l'exercice de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième résolution

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat du commissaire aux comptes après la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statue sur les états financiers de l'exercice 2013, l'Assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat de Mr. Mahmoud TRIKI en sa qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième résolution

Conformément aux dispositions réglementaires, l'Assemblée générale ordinaire décide de nommer Monsieur Walid BOUCHOUCHA, expert-comptable et membre de l'ordre des experts comptables de la Tunisie, en tant que Co-commissaire aux comptes pour une durée de trois exercices soit 2014, 2015 et 2016. Son mandat expirera à nouveau à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Neuvième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Président Directeur Général ou à toute personne qu'il désignera pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2014, la Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous les résolutions adoptées.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de vingt-millions-trois-cent-seize-mille-trois-cent-vingt (20 316 320) Dinars à vingt-et-un millions huit-cent-deux-mille-huit-cent-quatre-vingts (21 802 880) Dinars par incorporation des réserves spéciales d'investissement constituées en vertu des dispositions de l'article 7 du code d'Incitations aux investissements d'un montant d'un million quatre-cent-quatre-vingt-six-mille-cinq-cent-soixante (1 486 560) Dinars par l'émission d'un million quatre-cent-quatre-vingt-six-mille-cinq-cent-soixante (1 486 560) actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale de un dinar (1DT) chacune à répartir entre les anciens actionnaires à raison de trois (03) actions nouvelles gratuites pour quarante et une (41) actions anciennes.

La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 1er Janvier 2014.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentation du capital.

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir 1^{er} juillet 2014

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation des augmentations du capital ci-dessus autorisés, de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à vingt-et-un millions huit-cent-deux-mille-huit-cent-quatre-vingts (21 802 880) Dinars divisé en vingt-et-un millions huit-cent-deux-mille-huit-cent-quatre-vingts (21 802 880) actions de 1 Dinar chacune entièrement libérées. »

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 juin 2014, la société « SAH » publie ci-dessous les résolutions adoptées:

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'adopter les Statuts mis à jour de la société pour se conformer aux dispositions légales et réglementaires relatives à une société anonyme faisant appel public à l'épargne.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délègue à Monsieur SAID Ramzi, titulaire de la CIN N° 01596201 du 20/08/2004 à Tunis, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les Statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 12 juin 2014, la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous :

- ❖ Les résolutions adoptées
- ❖ Le bilan après affectation du résultat
- ❖ Le tableau de variation des capitaux propres après affectation du résultat

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la société SAH et du groupe SAH relatifs à l'exercice 2013, décide d'approuver lesdits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tel qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013, approuve sans réserve :

- Les états financiers individuels de la société SAH relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2013, faisant apparaître un total bilan de 224.473.636 TND, un total capitaux propres de 101.923.338 TND et un bénéfice net de 17.137.652 TND.
- Les états financiers consolidés 2013 du groupe SAH faisant apparaître un total bilan de 342.527.589TND, un total des capitaux propres part du groupe de 106.754.997 TND et un bénéfice part du groupe qui s'élève à 14.292.947 TND.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de la société SAH de l'exercice clos au 31 Décembre 2013, soit 17.137.652 TND comme suit :

Résultat bénéficiaire de 2013	17 137 652
Résultats reportés au 31 décembre 2013	33 785 338
Total bénéfice distribuable avant réserve légale	50 922 990
Capital social après augmentation	30 471 839
10% capital social (plafond réserve légale)	3 047 184
Réserve légale au 31 décembre 2013	2 893 708
Réserve légale supplémentaire	153 476
Nombre d'action	30 471 839
Dividende par action	0,355
Dividendes à distribuer	10 817 503
Résultat à porter en résultats reportés	6 166 673
Total résultats reportés après affectation du résultat 2013	39 952 011

Le paiement des dividendes sera effectué à partir du **23 Juillet 2014**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de l'administrateur Monsieur Anas BEN MALEK, L'Assemblée Générale Ordinaire décide de lui renouveler son mandat pour une période de trois nouvelles années.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Monsieur Anas BEN MALEK, présent à l'Assemblée accepte le renouvellement de son mandat et déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance prévues par la loi et déclare accepter les fonctions d'administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

SEPTIEME RESOLUTION :

Conformément à l'engagement de la société de réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires, un appel à candidature a été publié le 30/05/2014.

La liste des candidats retenus et qui se sont présentés et respectant les conditions requises, a été publiée le 10/06/2014 dans deux journaux quotidiens.

L'administrateur représentant des petits porteurs sera élu par cette Assemblée où les actionnaires anciens et/ou majoritaires s'abstiendront de voter.

Après vote, monsieur Mohamed Adel GRAR a été élu administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination du nouvel administrateur. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Monsieur Mohamed Adel GRAR présent à l'Assemblée, accepte sa nomination et déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance prévues par la loi et déclare accepter les fonctions d'administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.
(Les actionnaires majoritaires et anciens se sont abstenus de voter)

HUITIEME RESOLUTION :

Monsieur Mohamed Adel GRAR informe L'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de Direction occupées par lui dans d'autres sociétés, dont liste est ci-jointe.

NEUVIEME RESOLUTION :

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

L'Assemblée Générale confère à Monsieur SAID Ramzi, titulaire de la carte d'identité Nationale N° 01596201, tous pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

- Suite -

2- Le bilan après affectation du résultat :**Bilan après affectation du résultat
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<u>Actifs</u>	Notes	31.12.2013	31.12.2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Immobilisations incorporelles	II.1	949 248	735 459
Moins : amortissements	II.1	<691 816>	<586 681>
		257 432	148 778
Immobilisations corporelles	II.2	101 719 967	69 611 536
Moins : amortissements	II.2	<29 984 090>	<26 034 506>
		71 735 877	43 577 030
Immobilisations financières	II.3	37 660 153	19 009 315
Total des actifs immobilisés		109 653 462	62 735 123
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>109 653 462</u>	<u>62 735 123</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	II.4	56 186 072	54 235 101
Moins : provisions		<2 263 911>	<1 949 966>
		53 922 161	52 285 135
Clients et comptes rattachés	II.5	38 292 177	26 905 645
Moins : provisions		<3 054 877>	<2 812 552>
		35 237 300	24 093 093
Autres actifs courants	II.6	6 158 837	5 113 501
Moins : provisions		<864 828>	<754 829>
		5 294 009	4 358 672
Placements et autres actifs financiers	II.7	2 204 192	1 004 176
Liquidités et équivalents de liquidités	II.8	18 162 512	8 244 435
Total des actifs courants		<u>114 820 174</u>	<u>89 985 511</u>
Total des actifs		224 473 636	152 720 634

- Suite -

Bilan après affectation du résultat
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Capitaux propres			
Capital social		28 937 080	25 740 560
Réserve légale		3 047 184	2 893 708
Autres capitaux propres		2 996 090	3 566 902
Prime d'émission		16 173 470	16 173 470
Réserve pour compte spécial d'investissement		-	1 345 970
Résultats reportés		39 952 011	35 635 888
Total des capitaux propres après affectation du résultat		91 105 835	85 356 498
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	II.10	34 153 501	10 140 833
Autres passifs non courants		610 012	646 075
Total des passifs non courants		34 763 513	10 786 908
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	II.11	52 088 856	35 020 896
Autres passifs courants	II.12	32 650 313	7 795 987
Autres passifs financiers courants	II.13	13 861 203	13 760 345
Concours bancaires		3 916	-
Total des passifs courants		98 604 288	56 577 228
Total des passifs		133 367 801	67 364 136
Total des capitaux propres et des passifs		224 473 636	152 720 634

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

**Tableau d'évolution des capitaux propres
après affectation du résultat
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Autres réserves	Subvention d'inv	Résultats reportés	Résultat d'exercice	Distribution dividende	Total
Situation nette au 31/12/2012	25 740 560	1 146 653	16 173 470	1 345 970	3 566 902	21 487 771	15 895 172	-	85 356 498
Affectation du résultat 2012		1 747 055				14 148 117	-15 895 172		-
Distribution de dividendes									-
Situation nette après affectation du résultat 2012	25 740 560	2 893 708	16 173 470	1 345 970	3 566 902	35 635 888	-	-	85 356 498
Augmentation de capital	3 196 520			- 1 345 970		- 1 850 550			-
Quote part des subv d'inv					- 570 812				- 570 812
Encaissement des subv d'inv					-				-
Résultat 2013							17 137 652		17 137 652
Situation nette au 31/12/2013	28 937 080	2 893 708	16 173 470	-	2 996 090	33 785 338	17 137 652	-	101 923 338
Affectation du résultat 2013		153 476				6 166 673	- 17 137 652	10 817 503	0
Distribution de dividendes								- 10 817 503	- 10 817 503
Situation nette après affectation du résultat 2013	28 937 080	3 047 184	16 173 470	-	2 996 090	39 952 011	-	-	91 105 835

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

« SOTIPAPIER »

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014 -Ben Arous

Suite à la réunion de son assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2014, la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » publie, ci-dessous les résolutions adoptées:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social d'un montant de Deux Millions Cent Cinquante Cinq Mille Cinq Cent (2.155.500) dinars pour le porter de Vingt Trois Millions Neuf Cent Cinquante Mille (23.950.000) dinars à Vingt Six Millions Cent Cinq Mille Cinq Cent (26.105.500) dinars et ce par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes de Un (1) dinar à Un dinar et Quatre Vingt Dix Millimes (1,090), par incorporation de réserves.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts :

« Article 7 (nouveau) : Capital social – actions

Le capital social est fixé à la somme de Vingt Six Millions Cent Cinq Mille Cinq Cent (26.105.500) dinars.

Il est divisé en Vingt Trois Millions Neuf Cent Cinquante Mille (23.950.000) actions nominatives d'Un et Quatre Vingt Dix Millimes (1,090 DT) chacune, libérées intégralement. Les actions ont été souscrites par les actionnaires et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs apports respectifs.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux lois et règlements en vigueur ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toute formalité et publication partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

« SOTIPAPIER »

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014-Ben Arous

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 30 mai 2014, la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres.

I - LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans restriction ni réserve, les conventions réglementées établies conformément à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité. L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect n'a pas pris part au vote et ses actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de l'exercice 2013 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée prend acte du résultat bénéficiaire de l'exercice 2013, d'un montant de 8.762.807,337 dinars et décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de l'affecter de la manière suivante :

Résultat Net Au 31/12/2013	8 762 807, 337
Résultats reportés	325 429,632
Résultat disponible	9 088 236,969
Reserve légale	- 225 000,000
Reliquat 1	8 863 236,969
Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial	- 2 155 500,000
Bénéfices distribuables	6 707 736,969
Dividendes 2013	- 5 987 500,000
Reliquat 2	720 236,969
Résultats reportés 2013	720 236,969

Soit un dividende de 0,250 dinar par action, ou 25 % du nominal.

La mise en paiement s'effectuera à **partir 25 juin 2014**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Sur la proposition du Conseil d'Administration réuni en date du 28 avril 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de Soixante Quinze Mille (75.000) Dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le conseil d'administration de la société à acheter et à revendre ses propres actions en bourse conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION

Constatant que le mandat des Administrateurs actuels est arrivé à terme, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- Monsieur Nabil Triki
- HAN TN représentée par Monsieur Jean-Guillaume Habay
- VALUE CONSULTING représentée par Monsieur Elyes Bahri
- Monsieur Abdellatif Hamrouni
- Monsieur Lotfi Ayed

comme administrateurs de la société pour une période de Trois (3) ans expirant avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Nabil Triki, HAN TN représentée par Monsieur Jean-Guillaume Habay, VALUE CONSULTING représentée par Monsieur Elyes Bahri, Monsieur Abdellatif Hamrouni et Monsieur Lotfi Ayed, présents ou représentés à la réunion déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être attribuées.

DIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'engagement pris dans le cadre du prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Mongi Jlaïel comme sixième administrateur représentant les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme pour une période de Trois (3) ans expirant avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité étant précisé que les actionnaires majoritaires et anciens n'ont pas pris part au vote et leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Monsieur Mongi Jlaïel représentant des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toute formalité et publication partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

BILAN 31/12/2013 (APRES AFFECTATION DE RESULTAT)						
				(EN DINAR)		
ACTIFS			2013			2012
Immobilisations						
Immobilisation incorporelles (Amortissements)			176 294			176 294
			-176 294			-176 294
			0			0
Immobilisation corporelles (Amortissements)			48 520 297			45 182 615
			-42 685 310			-41 497 160
			5 834 987			3 685 455
Immobilisation financière			1 461 594			1 324 280
Provision			-210 000			-210 000
Total actifs immobilisés			7 086 581			4 799 735
Autres actifs non courants						
			0			0
Total des actifs non courants			7 086 581			4 799 735
Actifs courants						
Stocks (Provisions)			12 157 181			16 684 855
			-322 991			-371 126
			11 834 190			16 313 729
Clients et compte rattachés (Provisions)			18 908 129			10 092 765
			-74 549			-24 470
			18 833 580			10 068 295
Autres, actifs courants			447 813			1 854 841
Placement et autres actifs financiers			3 769 681			5 604 290
Liquidités et équivalents de liquidités			2 901 703			1 183 396
Total des actifs courants			37 786 967			35 024 550

- Suite -

BILAN AU 31/12/2013 (APRES AFFECTATION DE RESULTAT)					
					(EN DINAR)
CAPITAUX PROPRE ET PASSIF	Notes		2013		2012
Capital Social					
			23 950 000		23 950 000
Réserves					
			2 395 000		2 170 000
reserves special					
			2 155 500		
Résultats reportés					
			720 237		325 430
Autre capitaux propres					
			237 353		486 675
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice			29 458 090		26 932 104
Resultat de l'exercice					
RvesSpecil de Reinvest 2013					
Resultat de l'exercice					
Total des capitaux propres avant affectation			29 458 090		26 932 104
Emprunts					
Provision					
			40 650		
Total des passifs non courants			40 650		0
Fournisseurs et comptes rattachés					
			5 821 917		4 513 238
Autre passifs courants					
			8 541 669		7 827 665
Concours bancaires et autre passifs financiers					
			1 011 223		551 277
Total des passifs courants			15 374 809		12 892 180

- Suite -

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Etat d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable 2013

	TND	Capital Social	Réserve légale	Résultat reportés	Résultat 2006	Résultat 2010	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total
Total des capitaux propres au 31/12/2012		21,700,000	1,970,000	266,437	-	-	486,675	8,476,494	32,899,605
Affectation des résultats 2012 (selon PV du 24/04/2013)									
Réserves légales			200,000					-200,000	
Résultats reportés				58,994				-58,994	
Dividendes								(5,967,500)	(5,967,500)
Prime de mise à niveau									
Résorption de prime de mise à niveau							(249,332)		(249,332)
Augmentation de Capital		2,250,000						(2,250,000)	
Résultat au 31/12/2013								8,762,807	8,762,807
Total des capitaux propres au 31/12/2013		23,950,000	2,170,000	325,430	-	-	237,533	8,762,807	35,445,590
Affectation des résultats 2013 (selon PV du 30/05/2014)									
Réserves légales			225,000					-225,000	
Résultats reportés				394,807				-394,807	
Dividendes								(5,987,500)	(5,987,500)
Prime de mise à niveau									
Résorption de prime de mise à niveau									
Augmentation de Capital		2,155,500						(2,155,500)	
Résultat au 31/05/2014								8,762,807	
Total des capitaux propres au 31/05/2014 après affectation		26,105,500	2,395,000	720,237	-	-	237,533	0	29,458,090

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 Rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 10 juin 2014, la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2013.
- des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2013.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements donnés et reçus et les notes aux états financiers relatives à l'exercice comptable 2013, et ce sur la base des documents présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et confirme les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat comptable net de l'exercice 2013 est bénéficiaire de 7 673 726,449 dinars. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2012, soit 4 185 818,108 dinars, elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir le bénéfice total d'un montant de 11 859 544,557 dinars comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	7 673 726,449
▪ Résultats Reportés 2012	4 185 818,108
▪ Total (1)	11 859 544,557
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	592 977,228
▪ Total (2)	11 266 567,329
▪ Réserves générales	1 000 000,000
▪ Réserves pour réinvestissement exonéré	500 000,000
▪ Bénéfice	9 766 567,329
▪ Fonds Social	300 000,000
▪ Bénéfice à distribuer (0,350 dinars par action)	5 250 000,000
▪ Résultat reporté 2013	4 216 567,329

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement du dividende d'un montant de 0,350 dinars par titre à partir du **26 Juin 2014** auprès des intermédiaires en bourse à travers la STICODIVAM.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 6 000 dinars brut le montant des jetons de présence de l'exercice 2013 pour chaque membre du Conseil d'Administration et chaque membre du Comité permanent d'Audit.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION :

Sous proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la Générale D'audit représentée par Mr Chiheb GHANMI de « Tunis Re » pour les années 2014, 2015 et 2016.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire clarifie que la réserve générale de 1 000 000 Dinars qui a été fixée dans la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 juin 2010 est une réserve générale pour réinvestissement exonéré.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général ou son représentant de l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

BILAN GLOBAL					
APRES AFFECTATION					
RUBRIQUES	NOTES	31/12/2013			EN DINARS
		MONTANT BRUT	AMORT & PROV	MONTANT NET	31/12/2012
					NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	486 477	484 986	81 491	46 485
AC12 Logiciels	(I-1)	486 477	484 986	81 491	46 485
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	2 149 388	1 481 961	747 346	727 967
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	1 594 270	1 038 203	556 067	523 242
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	555 038	363 759	191 288	204 725
AC3 PLACEMENTS	(III)	241 899 290	1 083 579	240 815 713	235 127 928
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	9 424 821	789 354	8 635 467	8 549 270
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		5 962 966	213 741	5 749 225	5 864 769
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		3 461 856	575 614	2 886 242	2 684 501
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	161 920 252	294 224	161 626 028	154 786 423
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements		45 348 683	293 334	45 047 349	31 711 782
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes		93 871 255		93 871 255	97 755 755
AC334 Autres prêts		721 543	890	720 652	711 345
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers					5 000 000
AC336 Autres		21 986 771		21 986 771	19 687 541
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédés	(III-3)	69 754 217		69 754 217	71 792 235
S/total		243 735 875	2 890 526	240 844 549	235 982 299
AC5 PARTS DE REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(IV)	88 884 343		88 884 343	100 871 938
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	39 570 594		39 570 594	37 935 570
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	49 313 749		49 313 749	62 136 368
AC6 CREANCES	(V)	41 832 483	1 488 884	39 543 598	45 946 896
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	26 731 988	758 897	25 981 011	28 663 789
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	5 723 368	718 163	5 005 205	12 222 187
AC63 Autres créances	(V-3)	8 577 127	19 744	8 557 383	13 061 000
AC631 Personnel		23 463		23 463	28 873
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale & collect. Publiques		4 812 762		4 812 762	4 625 086
AC633 Débiteurs divers		1 388 661	19 744	1 288 917	1 419 944
AC634 FGC Débiteurs					
AC635 FPC		2 432 241		2 432 241	6 995 177
S/total		129 916 746	1 488 884	128 427 942	146 818 826
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VI)	48 586 188		48 586 188	37 848 986
AC71 Avoir en banques, TGT, chèques & caisse	(VI-1)	8 820 686		8 820 686	7 486 266
AC72 Charges reportées	(VI-2)	18 845 228		18 845 228	9 898 992
AC721 Frais d'acquisition reportés		18 476 529		18 476 529	9 161 593
AC722 Autres charges à réparer		368 700		368 700	737 399
AC73 Comptes de régularisation actif	(VI-3)	16 246 172		16 246 172	15 217 715
AC731 Intérêts acquis & non échus		1 926 699		1 926 699	1 954 136
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		12 656 484		12 656 484	11 987 823
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession					
AC733 Autres comptes de régularisation		1 662 989		1 662 989	1 356 556
AC74 Ecart de conversion	(VI-4)	5 394 182		5 394 182	5 317 933
S/total		48 586 188		48 586 188	37 848 986
TOTAL DES ACTIFS		414 158 089	4 379 330	409 778 679	419 762 829

- Suite -

RUBRIQUES	BILAN		EN DINARS
	APRES AFFECTATION		
	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES	(I)	128 439 567	126 229 527
CP1 Capital social	(I-1)	75 000 000	75 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	49 446 825	47 275 876
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)	-223 825	-216 500
CP5 Résultats reportés	(I-4)	4 216 567	4 170 151
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		128 439 567	126 229 527
Total capitaux propres après affectation		128 439 567	126 229 527
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	4 275 276	2 728 841
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)		386 426
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	762 569	1 342 415
PA24 Autres Provisions pour risques	(II-3)	3 512 706	1 000 000
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	164 959 134	171 512 710
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	54 630 312	51 281 425
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	106 803 259	118 529 048
PA331 Provisions pour risques d'exigibilité	(III-3)	3 525 563	1 702 237
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(V)	48 002 002	47 413 719
PA6 AUTRES DETTES	(VI)	49 705 589	58 527 392
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(VI-1)	13 120 835	17 680 244
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(VI-2)	26 736 085	26 285 727
PA63 Dettes diverses	(VI-3)	9 848 669	14 561 422
PA632 Personnel		553 590	559 949
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		356 545	412 318
PA634 Crédoeurs divers		6 501 449	6 589 134
PA635 FGIC Crédoeurs		4 844	4 844
PA636 FPC		2 432 241	6 995 177
PA7 AUTRES PASSIFS	(VII)	14 397 110	13 349 840
PA71 Comptes de régularisation passif	(VII-1)	9 753 767	9 374 323
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		7 548 857	6 679 793
PA711 Estimation d'éléments techniques		1 325 565	1 356 449
PA712 Autres comptes de régularisation passif		879 345	1 338 081
PA72 Ecart de conversion	(VII-2)	4 643 343	3 975 517
Total passif		281 339 112	293 532 502
Total des capitaux propres & passif		409 778 679	419 762 029

- Suite -

3- L'état d'évolution des capitaux propres :

TABLEAU D'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AINSI QUE LES DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES											
	CAPITAL	PRIME D'ÉMISSION	RÉSERVE LÉGALE	RÉSERVE GÉNÉRALE	RÉSERVES POUR NON VESTISSEMENT EXONÉRE	RÉSERVE POUR FONDS SOCIAL	ACHATS D'ACTIONS PROPRIÉES	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	DIVIDENDES	TOTAL
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2009									5 043 389		5 043 389
SOLDES AU 31/12/2009											
AVANT AFFECTATION	35 000 000	2 770 000	2 297 635	2 505 000		963 746		4 205 510	5 043 389	-	53 246 200
AFFECTATION DES RÉSULTATS SUivant DÉCISION DE L'AGD DU 16 JUIN 2010			491 495	1 000 000		200 000		728 095			2 416 590
DIVIDENDES DISTRIBUÉS										2 625 000	2 625 000
SOLDES AU 31/12/2010											
APRÈS AFFECTATION	35 000 000	2 770 000	2 699 130	3 505 000		1 163 746		5 513 405			51 121 200
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2010									4 758 251		4 758 251
SOLDES AU 31/12/2010											
AVANT AFFECTATION	45 000 000	6 770 000	2 699 130	3 505 000		1 017 759		5 513 405	4 758 251		69 233 503
AFFECTATION DES RÉSULTATS SUivant DÉCISION DE L'AGD DU 17 JUIN 2011			513 582			300 000		500 000			1 363 251
DIVIDENDES DISTRIBUÉS										3 325 000	3 325 000
SOLDES AU 31/12/2011											
APRÈS AFFECTATION	45 000 000	6 770 000	3 212 712	3 505 000		1 317 759		6 083 054			66 358 503
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2011									2 513 118		2 513 118
SOLDES AU 31/12/2011											
AVANT AFFECTATION	45 000 000	6 770 000	3 212 712	3 505 000		1 465 883	-	269 508	5 082 921	2 513 118	67 430 006
AFFECTATION DES RÉSULTATS SUivant DÉCISION DE L'AGD DU 05 JUIN 2012			437 212			300 000		- 1 001 024			263 011
DIVIDENDES DISTRIBUÉS										2 925 000	2 925 000
SOLDES AU 31/12/2011											
APRÈS AFFECTATION	45 000 000	6 770 000	3 649 924	3 505 000		1 465 883	-	269 508	3 983 026		64 505 006
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012									6 191 726		6 191 726
SOLDES AU 31/12/2012											
AVANT AFFECTATION	75 000 000	36 508 205	3 649 924	3 505 000		1 277 529	-	216 500	5 082 643	6 191 726	131 429 527
AFFECTATION DES RÉSULTATS SUivant DÉCISION DE L'AGD DU 05 JUIN 2013			564 218	1 000 000		300 000		- 922 493			901 726
DIVIDENDES DISTRIBUÉS										5 250 000	5 250 000
SOLDES AU 31/12/2012											
APRÈS AFFECTATION	75 000 000	36 508 205	4 214 142	4 505 000		1 577 529	-	216 500	4 160 150		126 229 527
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013									7 673 726		7 673 726
SOLDES AU 31/12/2013											
AVANT AFFECTATION	75 000 000	36 508 930	4 214 142	4 505 000		1 360 775	-	223 025	4 105 018	7 673 726	133 089 507
AFFECTATION DES RÉSULTATS SUivant DÉCISION DE L'AGD DU 10 JUIN 2014			592 977	1 000 000	500 000	300 000		307 49			2 423 726
DIVIDENDES DISTRIBUÉS										5 250 000	5 250 000
SOLDES AU 31/12/2013											
APRÈS AFFECTATION	75 000 000	36 508 930	4 807 120	5 505 000	500 000	1 660 775	-	223 025	4 216 567		128 439 507

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 juin 2014, l'Amen Bank publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2013 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter 12 729 283,599 DT des réserves de plus value sur cession des titres devenues disponibles dans les réserves Extraordinaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter 84 972 967,887 DT des réserves Extraordinaires afin d'absorber le montant de la modification comptable.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2013 comme suit :

Affectation du Bénéfice 2013	
BENEFICE DE L'EXERCICE	99 803 639,505
REPORT A NOUVEAU	210,003
RESULTAT A REPARTIR	99 803 849,508
RÉSERVE LÉGALE	2 033 000,000
RÉSERVE SPÉCIALE DE REINVESTISSEMENT	72 311 000,000
FONDS SOCIAL	3 000 000,000
DIVIDENDES :	22 457 532,000
ANCIENNES ACTIONS (20 000 000)	20 000 000,000
NOUVELLES ACTIONS (4 444 000)	2 457 532,000
REPORT A NOUVEAU	2 317,508

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le jeudi 26 juin 2014.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 200 millions de dinars. Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2014, à deux cent mille dinars (200.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2014, à un montant global de soixante dix mille dinars (70.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur John P. Khoury en tant que membre du Conseil de Surveillance pour un mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Douzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013 APRES REPARTITION DU RESULTAT (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2013	2012
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	318 400	349 684
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	228 783	267 217
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	5 484 548	4 959 713
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	435 616	290 711
AC5 Portefeuille d'Investissement	(1-5)	550 493	499 026
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	111 765	107 914
AC7 Autres actifs	(1-7)	96 026	92 769
TOTAL ACTIFS		7 225 631	6 567 034

- Suite -

PA1 Banque Centrale	(2-1)	490	552
		081	593
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	166	214
		556	871
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	4 964	4 395
		477	112
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	846	730
		029	513
PA5 Autres passifs	(2-5)	212	204
		486	166

TOTAL PASSIFS		6 679 629	6 097 255
----------------------	--	------------------	------------------

CP1 Capital		122	100
		220	000
CP2 Réserves		423	369
		357	356
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		2	-
CP6 Résultat de l'exercice		-	-

TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	546 002	469 779
-------------------------------	-----	----------------	----------------

TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 225 631	6 567 034
--	--	------------------	------------------

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserve extraordinaire	Prime d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2013 avant répartition du résultat	122 220	10 189	201 022	73 046	120 979	(84 973)	25 750	423	-	99 804	568 459
Affectation du résultat 2013 (6^{ème} résolution)											
Réserve légale	-	2 033	-	-	-	-	-	-	-	(2 033)	-
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	72 311	-	-	-	-	-	-	(72 311)	-
Transfert des réserves des plus values sur titres à Réserve extraordinaire (4 ^{ème} résolution)	-	-	(12 729)	12 729	-	-	-	-	-	-	-
Transfert des Réserve extraordinaire à Modifications Comptables (5 ^{ème} résolution)	-	-	-	(84 973)	-	84 973	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22 457)	(22 457)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	3 000	-	-	(3 000)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	2	(2)	-
Capitaux Propres au 31/12/2013	122 220	12 222	260 604	802	120 979	0	28 750	423	2	-	546 002

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 juin 2014, la Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires Aux Comptes relatifs à l'exercice 2013, approuve sans aucune réserve celui du Conseil ainsi que les états financiers de l'exercice 2013

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leurs gestions de l'exercice 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2013	5 568 381,701
Résultat reporté 2012	3 305 981,336
Bénéfice distribuable	8 874 363,037
Réserve légale (5%)	277 819,825
Réserves spéciales d'investissement	1 486 560,000
Dividende statutaire (6%)	1 218 979,200
Super dividende (14%)	2 844 284,800
Report à nouveau	3 046 719,212

Les dividendes de l'exercice 2013 sont ainsi fixés à **200** millimes par action de nominal de 1dinar. L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du 1^{er} juillet 2014

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2013 à trente milles dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2013 à cinq milles dinars par membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

Dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du ministère des finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le conseil d'administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue en conséquence les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'action à acquérir et les délais dans les quel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les

procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Sami Menjour comme co-commissaire aux comptes pour une période de trois ans à partir de l'exercice 2014. Le mandat du co-commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

Après affectation du résultat

(En Dinars Tunisiens)

ACTIF	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>	-	<u>51 882 600</u>	<u>47 984 613</u>
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	(1)	844 046	593 408
<i>Moins : Amortissements</i>		-542 537	-387 946
		301 509	205 462
Immobilisations Corporelles	(1)	89 795 799	80 004 772
<i>Moins : Amortissements</i>		-39 555 633	-33 264 811
		50 240 165	46 739 961
Immobilisations Financières	(1)	990 462	600 822
<i>Moins : Provisions</i>		-44 307	-42 944
		946 155	557 878
<u>Total des Actifs Immobilisés</u>	-	<u>51 487 830</u>	<u>47 503 301</u>
Autres Actifs non courants		394 770	481 312
<u>ACTIFS COURANTS</u>	-	<u>37 792 317</u>	<u>26 234 985</u>
Stocks	(2)	20 598 896	13 108 359
<i>Moins : Provisions</i>		-495 209	-76 500
		20 103 687	13 031 859
Clients et comptes rattachés	(3)	11 811 064	6 584 924
<i>Moins : Provisions</i>		-2 561 157	-2 244 312
		9 249 907	4 340 612
Autres actifs courants	(4)	8 016 055	5 672 656
<i>Moins : Provisions</i>		-183 318	-171 431
		7 832 737	5 501 225
Placements et autres actifs financiers	(5)	0	2 500 000
Liquidités & équivalents de liquidités	(6)	605 986	861 289
Total des Actifs		89 674 917	74 219 597

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

Après affectation du résultat

(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	-	<u>39 128 768</u>	<u>33 384 113</u>
Capital Social	(7)	20 316 320	17 542 875
Réserves	(8)	10 088 897	8 195 712
Résultats Reportés		3 046 719	5 812 106
Subventions d'investissement	(9)	4 190 271	1 833 420
Réserve pour réinvestissement		1 486 560	
<u>Capitaux Propres après affectation du résultat</u>	-	<u>39 128 768</u>	<u>33 384 113</u>
<u>PASSIFS</u>	-	<u>50 546 149</u>	<u>40 835 483</u>
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	(10)	<u>10 989 335</u>	<u>13 218 009</u>
-	-		
Emprunts		10 732 166	13 003 825
Provisions		257 169	214 184
<u>PASSIFS COURANTS</u>	-	<u>39 556 814</u>	<u>27 617 474</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	7 744 614	8 640 168
Autres passifs courants	(12)	7 605 597	6 132 171
Concours Bancaires et autres passifs financiers	(13)	24 206 602	12 845 135
Total des Capitaux propres & Passifs		89 674 917	74 219 597

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Evolution des capitaux propres											
Désignation	Capital	Réserve légale	Fond social	Résultats reportés	Subvention d'investissement	Autres réserves	Subvention inscrite au résultat	Réserve spéciale réinvesti	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Résultats reportés				869 384						-869 384	869 384
Distribution des dividendes										-3 508 575	-
Réserve légale		490 562								-490 562	490 562
Fond Social											-
Actions propres											-
Réserve de réinvestissement											-
subvention accordée											-
Amortissement de la subvention											-
Augmentation du capital											-
Résultat de l'exercice										5 568 382	5 568 382
Résultats reportés				-2 506 125							-2 506 125
Augmentation du capital par incorporation des réserves	2 506 125										2 506 125
Augmentation du capital en numéraire	267 320										267 320
Distribution des dividendes											-
Réserve légale											-
Fond Social			11 445								11 445
Actions propres											-
Réserve de réinvestissement											-
subvention accordée					3 568 138						3 568 138
Amortissement de la subvention					-1 211 287						-1 211 287
Prime d'émission									1 609 920		1 609 920
Résultats reportés				-259 262						259 262	-
Distribution des dividendes										-4 063 264	-4 063 264
Réserve légale		277 820								-277 820	-
Fond Social											
Actions propres											
Réserve de réinvestissement								1 486 560		-1 486 560	-
subvention accordée											
Amortissement de la subvention											
Augmentation du capital											

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2014

1^{ère} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition du conseil d'administration, approuve l'amendement de l'article 2 des statuts conformément à l'annexe ci-jointe et décide la mise à jour des statuts en conséquence.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

2^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt, et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

Paiements de dividendes

AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V – 1002 – Tunis

AMEN BANK porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 juin 2014 a décidé de distribuer un dividende, relatif à l'exercice **2013**, d'un montant de :

- Actions Anciennes : **1,000** dinar
- Action Nouvelle : **0,553** dinar

La mise en paiement sera effectuée à partir du jeudi **26 juin 2014**.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation du capital annoncée

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries « **SOTUVER** » porte à la connaissance de ses Actionnaires et du public que suite à la décision de son Assemblée Générale Extraordinaire du **16 juin 2014** d'augmenter le capital social de **1 486 560** Dinars, et ce par incorporation des réserves spéciales d'investissement d'un montant de **1 486 560** Dinars, la date d'ouverture de l'attribution gratuite a été fixée au **1^{er} Juillet 2014**.

Modalité de l'augmentation

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de **1 486 560** actions nouvelles gratuites de nominal un (1) dinar chacune, à attribuer aux détenteurs des **20 316 320** actions composant le capital social actuel, à raison une (3) actions nouvelles gratuites pour quarante et une (41) actions anciennes.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les **1 486 560** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2014**.

Cotation en Bourse

- Les actions anciennes de **SOTUVER** seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **1^{er} Juillet 2014**.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **1^{er} juillet 2014** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **1^{er} juillet 2014**.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à compter de la journée de bourse du **1^{er} juillet 2014**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collègue réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

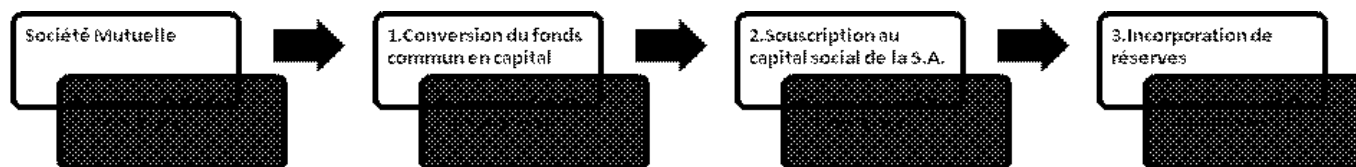
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME	Création d'actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT		Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions

La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais***, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A : U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C : Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.
- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.
- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.
- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

• Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procédera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquence, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

** Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

***La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 24 JUIN 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,771%	1 001,320
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,782%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,793%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,805%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,819%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,830%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,839%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,853%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,858%	1 013,839
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,864%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,876%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,887%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,036%	999,301
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,166%	1 001,846
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,349%	886,990
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,402%	996,219
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,583%	1 031,891
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,679
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,406
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	773,645
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	982,056
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,735
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,945
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,353
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	951,006

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,412	150,426		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,263	13,265		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,365	1,366		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,855	36,858		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,085	50,089		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	155,079	155,804		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	554,141	556,631		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	111,656	112,066		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,701	122,960		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,304	117,464		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	112,117	112,197		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,636	87,091		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,119	127,371		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	92,150	92,887		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,107	106,710		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 373,503	1 376,320		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 262,804	2 265,739		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,534	101,806		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,923	102,131		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,848	126,219		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 204,117	1 200,029		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	120,808	121,835		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,327	15,442		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014 *	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	En liquidation	En liquidation		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 198,703	5 192,651		
26	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 075,528	5 067,567		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,182	2,168		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,909	1,901		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,058	1,060		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,211	106,224
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,077	102,086
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,907	103,920
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,551	100,583
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,561	101,573
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	104,992	105,002
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,032	102,045
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,058	101,070
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,560	101,571
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,185	103,197
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,273	100,284
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,266	102,278
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,185	102,195
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,618	104,629
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,517	103,528
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,610	101,618
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,642	100,653
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,654	102,668
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,559	100,571
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,765	101,777
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,044	103,055
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,412	100,423
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,499	101,511
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,108	103,118
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,441	100,450

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,335	10,336
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	100,912	100,922
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	101,847	101,860
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</i>								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,358	99,432
<i>SICAV MIXTES</i>								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	66,057	66,169
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	140,098	140,511
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 395,958	1 399,278
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,171	108,430
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,680	107,022
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	79,961	80,090
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,559	16,577
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	259,559	259,426
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,664	31,731
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 309,549	2 316,506
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,770	74,803
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,169	56,227
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,635	99,843
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,811	110,158
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	97,294	97,830
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,308	11,313
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,124	12,128
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,415	15,425
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,271	14,271
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,004	12,035
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,665	10,700
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,430	10,451
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,563	10,572
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	119,978	120,211
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,407	121,597
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,607	10,656
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,355	102,588
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,580	19,689
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	73,994	74,205
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	76,693	76,972
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,688	95,821
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	87,356	87,834
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	95,954	96,100
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,156	101,170
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,706	9,707
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,365	8,361
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,125	94,218
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	93,611	93,841
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,397	129,538
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,445	10,425
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	117,830	118,258
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	116,885	117,360
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	99,930	99,935
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	98,745	98,806
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	175,662	175,757
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	160,986	160,859
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,230	140,263
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 361,487	9 364,606
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,347	18,446
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	130,155	130,253
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 481,206	1 486,677
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	103,856	103,004
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,291	85,432
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,662	112,591
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 549,831	8 543,759
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,819	8,764
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,730	8,687

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société AL KHOUTAF ONDULE

Siège social : Route de Tunis Km 13 – Sidi Salah 3091 Sfax

La société AL KHOUTAF ONDULE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013.
Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Chiraz DRIRA.

BILAN
(exprimé en dinars Tunisien)

ACTIFS	REF NOTE	EXERCICE CLOS AU 31/12/2013	EXERCICE PRECEDENT 31/12/2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
ACTIFS IMMOBILISES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	5.321,800	4.921,400
MOINS : AMORTISSEMENTS	2	4.570,779	4.013,449
		751,021	907,951
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	8.003.912,512	7.774.607,878
MOINS : AMORTISSEMENTS	4	5.055.237,236	4.808.506,723
		2.948.675,276	2.966.101,155
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5	20.780,000	12.410,000
MOINS : PROVISIONS	6	0,000	0,000
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		2.970.206,297	2.979.419,106
AUTRES ACTIFS NON COURANTS			
CHARGES A REPARTIR	7	4.267,066	13.784,433
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2.974.473,363	2.993.203,539
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
STOCKS	8	1.209.423,304	1.042.103,362
MOINS : PROVISIONS	9	32.253,468	39.035,134
		1.177.169,836	1.003.068,228
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	10	2.742.288,757	2.998.553,497
MOINS : PROVISIONS	11	376.892,055	305.946,229
AUTRES ACTIFS COURANTS	12	742.701,786	535.948,971
MOINS : PROVISIONS			
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS			
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES	13	230.632,864	239.575,756
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		4.515.901,188	4.471.200,223
TOTAL DES ACTIFS		7.490.374,551	7.464.403,762

BILAN

(exprimé en dinars Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	REF NOTE	EXERCICE CLOS AU 31/12/2013	EXERCICE PRECEDENT 31/12/2012
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CAPITAL SOCIAL	14	4.000.000,000	4.000.000,000
RESERVES			
AUTRES CAPITAUX PROPRES	15	1.491.382,560	1.491.382,560
RESULTATS REPORTEES	16	-831.196,725	-1.300.358,273
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		4.660.185,835	4.191.024,287
RESULTAT DE L'EXERCICE		223.044,010	469.161,548
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		4.883.229,845	4.660.185,835
<u>PASSIFS</u>			
PASSIFS NON COURANTS			
EMPRUNTS	17	0,000	103.125,000
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	18	46.962,729	13.324,467
PROVISIONS	19	51.444,239	33.570,038
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		98.406,968	150.019,505
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	20	1.921.119,779	2.005.383,319
AUTRES PASSIFS COURANTS	21	432.340,779	375.065,438
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	22	155.277,180	273.749,665
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		2.508.737,738	2.654.198,422
TOTAL DES PASSIFS		2.607.144,706	2.804.217,927
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u>		7.490.374,551	7.464.403,762

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinars Tunisien)

<u>(Modèle autorisé)</u>	REF NOTE	EXERCICE CLOS AU 31/12/2013	EXERCICE PRECEDENT 31/12/2012
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
REVENUS	23	6.659.842,206	6.662.935,890
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	24	116.608,183	84.987,586
PRODUCTION IMMOBILISEE			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		6.776.450,389	6.747.923,476
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS FINIS ET DES ENCOURS (en + ou -)	25	-47.317,645	112.433,714
ACHATS D'APPROVISIONNEMENT ET MATIERE 1ERE CONSOMMES	26	4.238.402,220	4.045.891,542
ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMEES			
CHARGES DE PERSONNEL	27	1.355.061,946	1.221.531,376
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS	28	462.511,543	396.952,567
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	29	499.547,290	427.023,750
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		6.508.205,354	6.203.832,949
<u>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</u>			
		268.245,035	544.090,527
CHARGES FINANCIERES NETTES	30	80.714,370	72.059,977
PRODUITS DES PLACEMENTS (FINANCIERS)	31	34,492	73,749
AUTRES GAINS ORDINAIRES	32	36.667,322	9.746,935
AUTRES PERTES ORDINAIRES	33	1.188,469	4.994,172
RÉSULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AV. IMPÔT		223.044,010	476.857,062
IMPOT SUR LES BÉNÉFICES	34	0,000	7.695,514
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AP. IMPOT		223.044,010	469.161,548
ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES (GAINS/PERTES)		0,000	0,000
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		223.044,010	469.161,548
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION		200.000	200.000
RESULTAT PAR ACTION		1,115	2,346

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinars Tunisien)

MODELE AUTORISE	BILAN AU 31/12/2013	BILAN AU 31/12/2012
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>		
RESULTAT NET	223 044,010	469 161,548
AJUSTEMENTS POUR :		
* AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	462 511,543	396 952,567
* VARIATION DES :		
- STOCKS	- 167 319,942	- 130 035,319
- CREANCES	256 264,740	- 495 389,900
- AUTRES ACTIFS	- 206 752,815	- 64 627,250
- FOURNISSEURS	- 84 263,540	368 663,090
- AUTRES PASSIFS COURANTS	57 275,341	96 494,709
* REPRISE SUR PROVISIONS ANTERIEURES	- 39 035,134	- 12 560,130
* PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,000	980,000
* PLUS VALUES SUR IMMOBILISATIONS	-34.177,044	0,000
* INTERETS LEASING	10.536,986	13 761,873
* INTERETS EMPRUNTS STB	12.797,698	25 128,011
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION	490 881,843	668 529,199
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	- 198 608,422	- 71 896,239
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- 8 370,000	
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	41 400,000	
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS	- 165 578,422	- 71 896,239
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
ENCAISSEMENTS POUR AUGMENTATION DU CAPITAL		
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS		
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS	0,000	0,000
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ET INTERETS	- 334 246,313	- 403 969,503
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES COMPTES COURANTS DES SOCIETES ASSOCIEES		
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 334 246,313	- 403 969,503
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	0,000	0,000
VARIATION DE TRESORERIE	- 8 942,892	192 663,457
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	239 575,756	46.912,299
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	230 632,864	239 575,756

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers relatifs à l'exercice comptable clos au 31/12/2013 totalisent au bilan un montant de 7.490.375 dinars et dégagent un bénéfice net d'impôt sur les sociétés de 223.044 dinars.

I- PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE :

La société exerce ses activités dans le domaine de l'emballage. Elle fabrique les boîtes, les présentoirs, les étuis et les caisses en carton micro ondulé. Son activité s'étend sur le marché local et à l'exportation.

Le capital social est fixé à la somme de 4.000.000 dinars, divisé en 200.000 actions nominatives de 20 dinars chacune.

Les présents états financiers dégagent un total de fonds propres pour une valeur de 4.895.730 dinars ce qui fait apparaître une augmentation de 5% par rapport à l'exercice 2012 due au bénéfice de l'exercice.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 de la 27/12/1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements, titre II : "Les incitations communes".

II- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Immobilisations exploitées par la société :

La société a procédé à une réévaluation libre au titre de l'exercice 2005 de certaines de ses immobilisations corporelles en se basant sur une expertise établie par un expert judiciaire en mécanique désigné par ordonnance sur requête.

La société a appliqué les nouvelles règles apportées par la réglementation fiscale en matière des amortissements en ce qui concerne notamment, la détermination de la valeur amortissable et de la durée de l'amortissement conformément aux règles prévues par la NCT n° 5, ce qui explique l'absence d'amortissements non déductibles.

Ainsi, la dotation aux amortissements de l'exercice a été déterminée sur la base du coût d'acquisition des immobilisations, et de la VCN au 31/12/2006 (Coût d'acquisition - amortissements antérieurs) pour les immobilisations exploitées avant le 01/01/2007, réparti sur la durée de vie économique, confirmée par les responsables du service maintenance de la société, tout en respectant les taux d'amortissement maximums fixés par le décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires et la durée minimale des amortissements des actifs exploités dans le cadre des contrats de leasing et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral au titre de l'année de leur utilisation.

A partir de l'exercice 2008, la société a adopté l'approche patrimoniale pour la comptabilisation des immobilisations acquises par voie de leasing.

2-2 : Politique des provisions :

L'estimation des provisions pour dépréciation des créances dont le recouvrement semble incertain est effectuée sur la base d'une balance par ancienneté d'âge adressée à la direction commerciale qui donne un jugement motivé sur le sort de chaque créance et la nécessité de constituer des provisions ou non. Le total des provisions pour dépréciation s'élève au 31 décembre 2013 à 376.892 dinars.

2-3 : Valorisation des stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

*Les matières premières, matières consommables au coût moyen pondéré ;

*Les pièces de rechange au coût moyen pondéré ;

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

*Les produits finis les produits semi-finis et sont valorisés au coût de revient. Les déchets sont évalués à la valeur de réalisation nette.

2-4 : Comptabilisation des revenus :

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et de réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

2-5 : Impôts sur les Sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun.

La détermination de l'IS est annexée dans le tableau de détermination du résultat fiscal toute en appliquant les nouvelles dispositions de la loi de finance 2014 relatives à l'imputation du minimum d'impôt pour les sociétés déficitaires ou insuffisamment bénéficiaires sur l'impôt dû au titre des cinq années à venir. De ce fait le minimum d'impôt du au titre de l'exercice 2013 a été inscrit dans la rubrique autres actifs courants.

2-6 : Taxe sur la Valeur :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la TVA facturée aux clients est enregistrée au compte "Etat, TVA collectée", alors que la TVA facturée à la société est portée au débit du compte " Etat TVA récupérable ".En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeurs ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

III- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

L'exercice 2013 s'est marqué par une stagnation des prix de vente des produits finis malgré l'augmentation des coûts de revient (due à l'augmentation du cours de change de l'euro d'une part et des prix d'achat d'autre part) et ce pour faire face à la concurrence. Cette politique a eu un impact négatif sur la marge sur coût matières et par conséquent sur le résultat de l'exercice. De même, l'année 2013 s'est caractérisée par les pannes multiples enregistrées au niveau du train onduleur, ce qui explique la non réalisation des prévisions au niveau du chiffre d'affaires. Notons que la société a investi dans l'acquisition d'un nouveau train onduleur et d'une contre-colleuse en 2014.

IV- NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LES COMPTES :

IV.1- NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LES COMPTES DE BILAN :

Exercice clos au :	31/12/2013	31/12/2012
---------------------------	-------------------	-------------------

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Cette rubrique totalise un montant de :	5.321,800 dinars	4.921,400 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Logiciels informatiques	5.321,800 dinars	4.921,400 dinars

Note 2 : Amortissement des immobilisations incorporelles

Cette rubrique totalise un montant de :	4.570,779 dinars	4.013,449 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Logiciels informatiques	4.570,779 dinars	4.013,449 dinars

Note 3 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise un montant de :	8.003.912,512 dinars	7.774.607,878 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Matériels industriels	6.123.327,692 dinars	6.096.467,892 dinars
* Agenc. et aménagements matériels industriels	44.529,750 dinars	44.529,750 dinars
* Matériels de transport	253.582,955 dinars	312.266,649 dinars
* Installations générales aménag. divers	43.864,632 dinars	25.387,078 dinars
* Equipements de bureau	77.143,302 dinars	64.963,076 dinars
* Matériels informatiques	63.220,265 dinars	57.694,208 dinars
* Agenc. et aménag. sur terrains d'autrui	575.954,178 dinars	526.609,402 dinars
* Immobilisations en cours	52.647,509 dinars	0,000 dinars
* Immobilisations à statut juridique particulier	769.642,229 dinars	646.689,823 dinars

Note : 4 Amortissement des immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise un montant de :	5.055.237,236 dinars	4.808.506,723 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Matériels industriels	4.155.216,709 dinars	3.958.899,728 dinars
* Agenc. et aménag. matériel industriel	43.753,217 dinars	43.364,949 dinars
* Matériels de transport	213.176,909 dinars	275.083,410 dinars
* Installations générales aménagements divers	16.389,776 dinars	13.732,565 dinars
* Equipements de bureau	58.186,543 dinars	52.660,624 dinars
* Matériels informatiques	54.258,310 dinars	48.273,574 dinars
* Agenc. et aménag. sur terrains d'autrui	251.085,489 dinars	223.937,352 dinars
* Immobilisations à statut juridique particulier	263.170,283 dinars	192.554,521 dinars

Exercice clos au :

31/12/2013

31/12/2012

Note 5 : Immobilisations financières

Cette rubrique totalise un montant de :	20.780,000 dinars	12.410,000 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Titres de participation BTS	1.000,000 dinars	1.000,000 dinars
* Dépôts et cautionnements	0,000 dinars	0,000 dinars
* Prêts au personnel	19.780,000 dinars	11.410,000 dinars

Note 6 : Provision Pour dépréciation des immobilisations financières

Cette rubrique totalise un montant de :	0,000 dinars	0,000 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Dépôts et cautionnements	0,000 dinars	0,000 dinars

Note 7 : Autres actifs non courants

Cette rubrique totalise un montant de :	4.267,066 dinars	13.784,433 dinars
Elle se détaille comme suit :		
*Charges à répartir	28.552,100 dinars	28.552,100 dinars
*Résorption	-24.285,034 dinars	-14.767,667 dinars

Note 8 : Stocks

Cette rubrique totalise un montant de :	1.209.423,304 dinars	1.042.103,362 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Matières premières	776.762,519 dinars	685.813,849 dinars
* Matières consommables	195.663,166 dinars	170.367,052 dinars
* Pièces de rechange	41.266,931 dinars	37.509,418 dinars
* Produits semi-finis	38.301,019 dinars	23.679,996 dinars
* Produits finis	155.124,469 dinars	105.943,297 dinars
* Stocks de déchets	2.305,200 dinars	18.789,750 dinars

Note 9 : Provisions pour dépréciation des stocks

Cette rubrique totalise un montant de :	32.253,468 dinars	39.035,134 dinars
Elle se détaille comme suit :		
*Matières premières	2.956,000 dinars	7.496,384 dinars
* Produits finis	25.497,292 dinars	25.497,292 dinars
* Matières consommables	3.800,176 dinars	6.041,458 dinars

Exercice clos au :

31/12/2013

31/12/2012

Note 10 : Clients et comptes rattachés

Cette rubrique totalise un montant de : 2.742.288,757 dinars 2.998.553,497 dinars

Elle se détaille comme suit :

* Clients ordinaires	1.257.246,989 dinars	1.648.013,956 dinars
* Clients effets à recevoir	1.108.149,713 dinars	994.020,312 dinars
* Clients douteux	376.892,055 dinars	356.519,229 dinars

Note 11 : Provisions pour dépréciation des créances clients

Cette rubrique totalise un montant de : 376.892,055 dinars 305.946,229 dinars

Elle se détaille comme suit :

* Prov. pour dép. des créances douteuses	376.892,055 dinars	305.946,229 dinars
--	--------------------	--------------------

Note 12 : Autres actifs courants

Cette rubrique totalise un montant de : 742.701,786 dinars 535.948,971 dinars

Elle se détaille comme suit :

* Personnel et comptes rattachés	37.290,700 dinars	40.110,738 dinars
* Etat et collectivités publiques	14.956,217 dinars	0,000 dinars
* Etat crédit d'impôts	590.312,879 dinars	483.563,121 dinars
* Etat TVA en attente de récupération	2.702,410 dinars	5.162,541 dinars
* Débiteurs divers	93.936,197 dinars	0,000 dinars
* Charge constatés d'avances	3.503,383 dinars	7.112,571 dinars

Note 13 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique totalise un montant de : 230.632,864 dinars 239.575,756 dinars

Elle se détaille comme suit :

* Valeurs à l'encaissement	18.525,275 dinars	6.623,166 dinars
* STB	3.135,613 dinars	1.295,539 dinars
* ATB 1070/66	2.960,034 dinars	2.960,034 dinars
* ATB 3911/57	2.120,873 dinars	2.125,009 dinars
* Amen Bank	203.140,919 dinars	226.145,588 dinars
* Caisse	750,150 dinars	426,420 dinars

Note 14 : Le capital social

Cette rubrique totalise un montant de : 4.000.000,000 dinars 4.000.000,000 dinars

Elle se détaille comme suit :

* Capital social	4.000.000,000 dinars	4.000.000,000 dinars
------------------	----------------------	----------------------

Tableau de mouvements des capitaux propres

	Capital Social	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation libre	Modification comptables	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2012 avant affectation (2012)	4.000.000,000	0,000	1.491.382,560	0,000	1.300.358,273	469.161,548	4.660.185,835
Affectation et imputation de résultat 2012 (selon L'AGO 20/05/2013)					469.161,548	-469.161,548	0,000
Solde au 31/12/2012 après affectation	4.000.000,000	0,000	1.491.382,560	0,000	-831.196,725	0,000	4.660.185,835

Note 15 : Réserve Spéciale de réévaluation libre

Cette rubrique totalise un montant de :	1.491.382,560 dinars	1.491.382,560 dinars
L'opération de la réévaluation libre du matériel industriel a été effectuée par un expert désigné par ordonnance sur requête n° 36891 a dégagé une réserve spéciale de réévaluation de :		
* Réserve Spéciale de réévaluation	1.491.382,560 dinars	1.491.382,560 dinars

Note 16 : Résultats reportés

Cette rubrique totalise un montant de :	-831.196,725 dinars	-1.300.358,273 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Résultats reportés	-831.196,725 dinars	-1.300.358,273 dinars

Note 17 : Emprunts à plus d'un an

Cette rubrique totalise un montant de :	0,000 dinars	103.125,000 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Emprunt bancaire STB	0,000 dinars	103.125,000 dinars

Note 18 : Autres passifs financiers

Elle se détaille comme suit :	46.962,729 dinars	13.324,467 dinars
* Emprunt leasing	46.962,729 dinars	13.324,467 dinars

Note 19 : Provisions pour risques et charges

Cette rubrique totalise un montant de :	51.444,239 dinars	33.570,038 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Provisions pour risques et charges	51.444,239 dinars	33.570,038 dinars

Note 20 : Les fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique totalise un montant de :	1.921.119,779 dinars	2.005.383,319 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Fournisseurs d'exploitation	208.352,597 dinars	218.425,487 dinars
* Fournisseurs effets à payer	1.711.327,700 dinars	1.782.117,427 dinars
* Fournisseurs d'immobilisations	1.439,482 dinars	1.000,005 dinars
* Fournisseurs factures non parvenues	0,000 dinars	3.840,400 dinars

Exercice clos au :

31/12/2013

31/12/2012

Note 21 : Autres passifs courants

Cette rubrique totalise un montant de :	432.340,779 dinars	375.065,438 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Personnel et comptes rattachés	92.322,780 dinars	79.014,338 dinars
* Personnel et oppositions sur salaires	815,792 dinars	210,114 dinars
* Etat retenues à la source sur salaires	17.994,159 dinars	20.225,192 dinars
* Etat retenues à la source sur autres règl.	12.444,655 dinars	40.111,566 dinars
* Etat TVA à payer	56.058,626 dinars	71.420,557 dinars
* Etat FODEC à payer	6.972,437 dinars	7.548,946 dinars
* Etat timbres fiscaux	22,800 dinars	18,000 dinars
* Etat TFP à payer	2.517,718 dinars	2.624,759 dinars
* Etat FOPROLOS à payer	2.517,721 dinars	2.624,759 dinars
* Etat TVA à régulariser	0,000 dinars	0,000 dinars
* Comptes courants associés	3.750,000 dinars	3.750,000 dinars
* Actionnaires jetons de présence	35.000,000 dinars	43.750,000 dinars
* Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94.425,518 dinars	92.959,203 dinars
* Crédoeurs divers	97.121,837 dinars	0,000 dinars
* Comptes de régularisation	10.376,736 dinars	10.808,004 dinars

Note 22 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique totalise un montant de :	155.277,180 dinars	273.749,665 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Échéances à moins d'un an crédit STB	103.125,000 dinars	206.250,000 dinars
* Échéances à moins d'un an crédit leasing	51.457,062 dinars	65.939,899 dinars
* Intérêts courus non encore échus	695,118 dinars	1.559,766 dinars
* Effets remis à l'escompte	0,000 dinars	0,000 dinars
* Banques	0,000 dinars	0,000 dinars

IV.2- NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LES COMPTES DE RESULTAT**Note 23 : Revenus**

Cette rubrique totalise un montant de :	6.659.842,206 dinars	6.662.935,890 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Vente en suspension de TVA & à l'export	439.016,075 dinars	263.317,225 dinars
* Vente locales	6.220.826,131 dinars	6.378.874,885 dinars
* Travaux de sous-traitance	0,000 dinars	20.743,780 dinars

Note : 24 Autres produits d'exploitation

Cette rubrique totalise un montant de :	116.608,183 dinars	84.987,586 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Reprises sur provisions stocks	39.035,134 dinars	11.580,130 dinars
* Reprises sur prov. dép actifs financiers	0,000 dinars	980,000 dinars
* Reprises sur prov. créances douteuses	0,000 dinars	0,000 dinars
* Transfert de charges	77.573,049 dinars	72.427,456 dinars

Exercice clos au :

31/12/2013

31/12/2012

Note 25 : Variation des stocks des produits finis et encours

Cette rubrique totalise un montant de :	-47.317,645 dinars	112.433,714 dinars
Elle se détaille comme suit :		
*Variation des stocks des produits finis	-49.181,172 dinars	86.381,650 dinars
*Variation des stocks des produits semi-finis	-14.621,023 dinars	11.789,814 dinars
*Variation des stocks de déchets	16.484,550 dinars	14.262,250 dinars

Note 26 : Achats d'approvisionnements et matières premières

Cette rubrique totalise un montant de :	4.238.402,220 dinars	4.045.891,542 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Achats matières premières locales	3.543.082,284 dinars	3.910.164,407 dinars
* Variation des stocks de matières	-90.948,670 dinars	-176.400,967 dinars
* Achats matières premières étrangers	257.720,608 dinars	0,000 dinars
* Achats matières consommables et autres	472.284,611 dinars	402.543,684 dinars
* Variation des stocks matières consom. et PR	-29.053,627 dinars	-66.068,066 dinars
* Autres Achats et prestation services	85.317,014 dinars	55.951,900 dinars
* R.R.R. Obtenus	0,000 dinars	-80.299,416 dinars

Note 27 : Charges du personnel

Cette rubrique totalise un montant de :	1.355.061,946 dinars	1.221.531,376 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Salaires bruts	1.105.009,617 dinars	1.008.086,060 dinars
* Charges sociales légales	190.248,893 dinars	165.226,085 dinars
* Autres charges de personnel	59.803,436 dinars	48.219,231 dinars

Note 28 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique totalise un montant de :	462.511,543 dinars	396.952,567 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Immobilisations incorporelles	557,330 dinars	858,305 dinars
* Immobilisations corporelles	331.363,351 dinars	309.095,577 dinars
* Résorption charges à répartir	9.517,367 dinars	9.517,367 dinars
* Provisions pour dépréciation des stocks	32.253,468 dinars	39.035,134 dinars
* Provisions pour dépréciation des créances	70.945,826 dinars	21.714,239 dinars
* Provisions pour risque	17.874,201 dinars	16.731,945 dinars

Exercice clos au :

31/12/2013

31/12/2012

Note : 29 Autres charges d'exploitation

Cette rubrique totalise un montant de :	499.547,290 dinars	427.023,750 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Achats non stockés	86.222,479 dinars	66.520,488 dinars
* Locations et charges locatives	40.000,000 dinars	40.000,000 dinars
* Entretien et réparations	59.686,830 dinars	38.348,017 dinars
* Primes d'assurances	27.522,980 dinars	22.192,170 dinars
* Etudes recherches et autres svces ext.	18.270,249 dinars	7.999,529 dinars
* Honoraires sté de svces & pers. externe	76.810,411 dinars	18.222,680 dinars
* Honoraires et rémunérations intérm.	29.504,735 dinars	27.268,872 dinars
* Publicité publication et relations pub.	16.000,272 dinars	8.968,998 dinars
* Subventions et dons	497,920 dinars	1.650,000 dinars
* Transport et déplacement	82.998,399 dinars	112.311,033 dinars
* Déplacements missions et réceptions	6.862,894 dinars	8.574,375 dinars
* Frais postaux et frais de communications	6.547,934 dinars	12.900,940 dinars
* Services bancaires et assimilés	9.130,576 dinars	5.186,825 dinars
* Jetons de présence et rémunération CA	6.250,000 dinars	33.750,000 dinars
* Impôts et taxes	33.241,611 dinars	23.129,823 dinars

Note 30 : Charges financières nettes

Cette rubrique totalise un montant de :	80.714,370 dinars	72.059,977 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Intérêts crédits bancaires et leasing	25.137,784 dinars	37.821,156 dinars
* Intérêts sur escomptes et autres	45.159,989 dinars	31.324,903 dinars
* Pertes de change	10.416,597 dinars	3.895,706 dinars
* Gains de change	0,000 dinars	-981,788 dinars

Note 31 : Produits de placement

Cette rubrique totalise un montant de :	34,492 dinars	73,749 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Produits de placement	34,492 dinars	73,749 dinars

Note 32 : Autres gains ordinaires

Cette rubrique totalise un montant de :	36.667,322 dinars	9.746,935 dinars
Elle se détaille comme suit :		
* Produits sur éléments non récurrents	34.633,422 dinars	7.713,035 dinars
* Subvention d'exploitation	0,000 dinars	0,000 dinars
* Loyer matériels	2.033,900 dinars	2.033,900 dinars

Exercice clos au :

31/12/2013

31/12/2012

Note 33 : Autres pertes ordinaires

Cette rubrique totalise un montant de :	1.188,469 dinars	4.994,172 dinars
---	-------------------------	-------------------------

Elle se détaille comme suit :

* Pertes sur éléments non récurrents	1.188,469 dinars	4.994,172 dinars
--------------------------------------	------------------	------------------

Note 34 : Impôts sur les sociétés

Cette rubrique totalise un montant de :	0,000 dinars	7.695,514 dinars
---	---------------------	-------------------------

Elle se détaille comme suit :

	0,000 dinars	7.695,514 dinars
--	--------------	------------------

IV.3- NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRESORERIE**Note 35 : Plus value sur immobilisations**

Cette rubrique se détaille comme suit:	-34.177,044 dinars
--	---------------------------

* Plus value sur cession de STAFETTE LT18	-5.000,000 dinars
---	-------------------

* Plus value sur cession de Citroën C15	-3.400,000 dinars
---	-------------------

* Plus value sur cession de Passât	-25.777,044 dinars
------------------------------------	--------------------

Note 36 : Décassements affectés à l'acquisition d'immo. incorporelles et corporelles

Cette rubrique se détaille comme suit:	-198.608,422 dinars
--	----------------------------

* Logiciels informatiques	-400,400 dinars
---------------------------	-----------------

* Matériels industriels	-26.859,800 dinars
-------------------------	--------------------

* Agenc. et aménag. matériel industriel	0,000 dinars
---	--------------

* Matériels de transport	-33.172,100 dinars
--------------------------	--------------------

* Installations générales aménagements divers	-18.477,554 dinars
---	--------------------

* Equipements de bureau	-12.180,226 dinars
-------------------------	--------------------

* Matériels informatiques	-5.526,057 dinars
---------------------------	-------------------

* Agencements et aménag. sur terrains d'autrui	-49.344,776 dinars
--	--------------------

* Immobilisations en cours	-52.647,509 dinars
----------------------------	--------------------

Note 37 : Encaissements provenant de a cession d'immo. incorporelles et corporelles

Cette rubrique se détaille comme suit:	41.400,000 dinars
--	--------------------------

* Plus value sur cession de STAFETTE LT18	5.000,000 dinars
---	------------------

* Plus value sur cession de Citroën C15	3.400,000 dinars
---	------------------

* Plus value sur cession de Passât	33.000,000 dinars
------------------------------------	-------------------

Note 38 : Remboursement d'emprunts et intérêts

Cette rubrique se détaille comme suit:	-334.246,313 dinars
* Emprunt STB (Principal)	-206.250,000 dinars
* Emprunt STB (Intérêts)	-12.797,698 dinars
* Emprunt Leasing (Principal)	-103.796,981 dinars
* Emprunt Leasing (intérêts)	-10.536,986 dinars
* Intérêts courus non encore échus 2012	-1.559,766 dinars
* Intérêts courus non encore échus 2013	695,118 dinars

IV.4- NOTES D'ORDRE FISCAL

Exercice clos au :	31/12/2013	31/12/2012
--------------------	-------------------	-------------------

Note 39 : Reports déficitaires

Les reports déficitaires non encore imputés s'élèvent à 544.238,225 dinars et se détaille comme suit :

	544.738,225 dinars	858.406,397 dinars
* Amortissements réputés différés 2001	438.618,066 dinars	752.286,238 dinars
* Amortissements réputés différés 2003	106.120,159 dinars	106.120,159 dinars

Note : 40 Fonds propres disponibles au 31/12/2013

Les fonds propres disponibles au 31/12/2013 régis par le point 7 de l'article 19 de la loi 2013-54, portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014 se détaillent comme suit :

	1.491.382,560 dinars	0,000 dinars
* Réserve Spéciale de réévaluation	1.491.382,560 dinars	0,000 dinars

IV.5- Note sur les parties liées :

La société « ALKHOUTAF ONDULE » est une filiale de la société « ALKHOUTAF » qui détient 80,67% de son capital

Les informations sur les relations entre parties liées résultant de cette situation se détaillent comme suit :

- Prêts octroyés et crédits reçus de la société « ALKHOUTAF » :

Prêts octroyés : Néant

Crédits reçus: Néant

- Les créances de dettes commerciales avec la société ALKHOUTAF

Vente clients : Néant

Achats fournisseurs :

-Sous-traitances : 85.089,364 DT

-Achat matière première : 2.514.614,755 DT

- Les prestations de services reçues ou données de la société ALKHOUTAF

-Données : Néant

-Reçus :

-Prise en charge des salaires et charges sociales relatifs à certains agents du laboratoire de la société « ALKHOUTAF » pour 77.573,048 DT en HTVA

- Prise en charge de 40% du salaire et charges sociales du directeur général pour 43.755,892 DT en HTVA

-Prise en charge des primes d'assurance groupe des salariés engagés pour un montant de 2.289,884 DT

- Les revenus de location données ou reçues de la société « ALKHOUTAF »

- Données : Loyers du local Sidi Salah pour un montant de 40.000,000 dinars HTVA

- Reçus : loyers du matériel mis à la disposition de la société « ALKHOUTAF » pour un montant 2.400,000 dinars TTC

- Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues de la société ALKHOUTAF ONDULE :

- Données : Néant

- Reçus :

* Crédit de gestion de montant de 1.400.000,000 dinars au profit d'AMEN BANK

* Crédit à moyen terme de 600.000,000 dinars au profit d'AMEN BANK.

IMMOBILISATIONS A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER (LEASING)

N° du contrat	Matériel/Objet	VB AU 31/12/2013	AMORT. CUMULE	VCN AU 31/12/2013
TL 22125	Voiture Peugeot 207 ACCES	29.929,234	10.085,742	19.843,492
HL197860	Camion HYUNDAI 170L avec Fourgon	122.952,405	23.512,542	99.439,863
TOTAL		152.881,639	33.598,284	119.283,355

**IMMOBILISATIONS FINANCEES PAR VOIE DE CREDITS LEASING :
ENGAGEMENTS FINANCIERS**

TL 22125 Voiture Peugeot 207 ACCES

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2014	8.944,073	504,319	11.159,424
2015	2.346,848	15,250	2.789,856
Total	11.290,921	519,569	13.949,280

HL197860 Camion HYUNDAI 170L avec Fourgon

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2014	40.902,056	4.872,664	54.014,172
2015	44.191,268	1.583,452	54.014,172
Total	85.093,324	6.456,116	108.028,344

ETAT DES ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE AU 31/12/2013

Garanties données

Nature	Montant	Organisme	Nantissement	Hypothèque
CMT	825.000,000	STB	Nantissement du fonds de commerce et du matériel N°52077 du 28/05/2009	

Engagement Leasing au 31/12/2013

Organisme Financier	Contrat N°	Montant	Solde au 31/12/2013	Intérêts non courus
TUNISIE LEASING	103864	25.362,758	11.291,921	519,569
HANNIBAL LEASE	0197870	122.951,990	85.097,731	6.456,119

Effets escomptés et non échus :

Le total des effets escomptés et non échus s'élève à 844.107,170 dinars au 31/12/2013

RELEVÉ DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

LIBELLE	MONTANTS
SOCIETE TUNISIENNE DES BANQUES	2.634,271
<p><u>EMPRUNT : 825.000 dinars</u></p> <p>Un crédit bancaire d'un montant de 825.000 dinars a été conclu avec la société Tunisienne des banques en 2009 pour l'acquisition d'une plieuse colleuse automatique.</p> <p>Les intérêts restant à payer à partir du 01/01/2014 (ne figurant pas dans les états financiers) s'élèvent à 2.634,271 dinars</p>	2.634,271
TUNISIE LEASING	519,569
<p><u>CONTRAT N° 103864</u></p> <p>Un contrat de crédit bail a été conclu avec la société Tunisie leasing en 2012 pour la location financement d'une voiture Peugeot 207 ACCES TU 157 sur une période de 36 mois .</p> <p>Les intérêts restant à payer à partir du 01/01/2014 (ne figurant pas dans les états financiers) s'élèvent à 519,569 dinars</p>	519,569
HANNIBAL LEASING	6.456,116
<p><u>CONTRAT N° 197860</u></p> <p>Un contrat de crédit bail a été conclu avec la société Hannibal Leas en 2013 pour la location financement d'un camion HYUNDAI 170L avec fourgon sur une période de 36 mois .</p> <p>Les intérêts restant à payer à partir du 01/01/2014 (ne figurant pas dans les états financiers) s'élèvent à 6.456,116 dinars</p>	
AMEN BANK	844.107,170
<p><u>EFFETS ESCOMPTES NON ENCORE ECHUS</u></p> <p>Le montant des effets escomptés non encore échus s'élève au 31/12/2013 à 844.107 dinars. Le taux d'escompte appliqué par la banque correspond au TMM majoré de 2,25 points.</p>	844.107,170

RELEVÉ DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

LIBELLE	MONTANTS
<p><u>NANTISSEMENT DU FOND DE COMMERCE</u></p> <p>* Nantissement: du fond de commerce en rang utile et nantissement de premier rang sur la machine "CONTROL-IN partie humide et CONTROL-IN contrecolleuse FF" en garantie et conservation du remboursement du crédit de gestion et du crédit à moyen terme contractés en juin 2013 ainsi que de toutes sommes que pourrait devoir la société ALKHCUTAF ONDULE à la banque AMEN BANK jusqu'à concurrence de la somme de 2.000.000 dinars :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement de stock : Cent mille dinars 100.000 D - Découvert en compte : Cent cinquante mille dinars 150.000 D - Escompte commercial : Un million de dinars 1.000.000 D - Crédit documentaire import à vue : Cent mille dinars 100.000 D - Obligations cautionnées : Cinquante mille dinars 50.000 D - Crédit à moyen terme remboursable sur 07 ans dont une année de grâce : Six cent mille dinars 600.000 D <p>ainsi que les intérêts conventionnels, frais, accessoires, prime d'assurance, intérêts de retard et toute autre obligation.</p> <p><u>COMMISSION D'ENGAGEMENT</u></p> <p>Commission d'engagement de 0,05% par mois plus les intérêts, les accessoires capitalisés ou toute autre prime d'assurance au titre du crédit de gestion dont la somme s'élève à 1.400.000 dinars.</p>	
TOTAL	853.717,126

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

La classification des produits et des charges de l'exercice 2012 se fait conformément à la méthode autorisée.

Au cas où l'entreprise utilise cette méthode, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination et ce, conformément au paragraphe 52 de la Norme Comptable Générale.

Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination se résume comme suit:

Charges par nature	Montant	Charges par destination			
		Coût des ventes	Frais d'administration	Frais de distribution	Autres Charges
Achats consommés	4.238.402	4.238.402	0	0	0
Autres charges d'exploitation	466.306	180.330	81.504	162.032	42.441
Frais de personnel	1.355.062	1.098.023	205.631	51.408	0
Impôts et taxes	33.242	13.536	2.598	5.546	11.562
Dot. Aux amort. Et provisions nettes des reprises	429.518	261.667	21.466	48.788	97.597
Charges financières	80.714	29.232	1.054	5.268	45.160
TOTAL	6.603.244	5.821.190	312.253	273.042	196.759

Schéma des soldes Intermédiaires de Gestion (Activité de production)

Produits	Montants	Charges	Montants	Soldes	31/12/2013	31/12/2012
Revenus Production stockée Production immobilisée	6.659.842,206	Stockage production	-47.317,645			
Total	6.659.842,206	Total	-47.317,645	Production	6.707.159,851	6.550.502,176
Production Marge sur coût matières Subventions d'exploitation Autres produits d'exploitation	6.707.159,851 2.468.757,631 116.608,183	Achats consommés Autres charges externes	4.238.402,220 466.305,679	Marge sur coût matières	2.468.757,631	2.504.610,634
Total	2.585.365,814	Total	466.305,679	Valeur ajoutée brute	2.119.060,135	2.185.704,293
Valeur ajoutée brute	2.119.060,135	Impôts et taxes Charges de personnel	33.241,611 1.355.061,946			
Total	2.119.060,135	Total	1.388.303,557	Excédent (insuf) brut(e) d'exploitation	730.756,578	937.164,660
Excédent brut d'exploitation Autres produits ordinaires Produits financiers Transfert et reprise de charges	730.756,578 36.667,322 34,492 0,000	Insuffisance brute d'exploitation Autres charges ordinaires Charges financières Dot. Amort. Prov. Ordinaires Impôt sur le résultat ordinaire	 1.188,469 80.714,370 462.511,543 0,000			
Total	767.458,392	Total	544.414,382	Résultat des activités ordinaires	223.044,010	469.161,548
Résultat des activités ordinaires Gains extraordinaires Effet positif des modifications comptables	223.044,010	Résultat négatif des activités ordinaires Pertes extraordinaires Effet négatif des modifications comptables Impôt sur éléments extraordinaires				
Total	223.044,010	Total	0,000	Résultat net après modifications comp.	223.044,010	469.161,548

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

NATURE DES OPERATIONS	IMMOBIS. INCOROP.	MATERIELS & OUTIL INDUSTRIELS	A.A.I. MATERIEL INDUSTRIEL	MATERIELS DE TRANSPORT	A.A.I. DIVERS	MOBILIER MATERIELS DE BUREAU	MATERIELS INFORMATIQUE	AGENCEMENT AMENAG / SOL AUTRUIT	IMMOB. EN COURS	IMMO, A STATUT JQUE PARTICULIER	TOTAL
IMMOBILISATIONS											
1- Valeur brute des immo. au début de l'exercice	4.921,400	6.096.467,892	44.529,750	312.266,649	25.387,078	64.963,076	57.694,208	526.609,402	0,000	646.689,823	7.779.529,278
2- Valeur des immo. acquises ou créés au cours de l'exercice (à l'exclusion de celles app. par tiers)	400,400	26.859,800	0,000	33.172,100	18.477,554	12.180,226	5.526,057	49.344,776	52.647,509	122.952,406	321.560,828
3- Virements de compte à compte											0,000
TOTAL A	5.321,800	6.123.327,692	44.529,750	345.438,749	43.864,632	77.143,302	63.220,265	575.954,178	52.647,509	769.642,229	8.101.090,106
A DEDUIRE											
Val. d'actifs des immob. sorties de l'actif au cours de l'exerc *à la suite de cessions, destr. ou mises hors svce *par voie de virement de compte				91.855,794							91.855,794
TOTAL B.	0,000	0,000	0,000	91.855,794	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	91.855,794
Valeur d'actif des immobilisations à la clôture de l'exercice (A-B)	5.321,800	6.123.327,692	44.529,750	253.582,955	43.864,632	77.143,302	63.220,265	575.954,178	52.647,509	769.642,229	8.009.234,312
AMORTISSEMENTS											
Montant des amort. et résorp. au début de l'exercice	4.013,449	3.958.899,728	43.364,949	275.083,410	13.732,565	52.660,624	48.273,574	223.937,352	0,000	192.554,521	4.812.520,172
Reclassement de compte à compte											
Dotations de l'exercice aux comptes d'amorti. et résorp.	557,330	196.316,981	388,268	22.726,337	2.657,211	5.525,919	5.984,736	27.148,137		70.615,762	331.920,681
Dont Dot. comptable des immo. Exploitées dans le cadre d'un Ct leasing		14.806,000		12.674,549						45.217,268	72.697,817
Dot. fiscale des immo. Exploitées dans le cadre de leasing		44.417,999		1.157,493						130.185,276	175.760,768
Ecart déduit extracompt (+) / antérieurement déduit (-)		29.611,999		-11.517,056						84.968,008	103.062,951
Régularisation											
TOTAL C.....	4.570,779	4.155.216,709	43.753,217	297.809,747	16.389,776	58.186,543	54.258,310	251.085,489	0,000	263.170,283	5.144.440,853
Amortissements et résorptions afférents aux : *immo. sorties de l'actif à la suite de cessions, destruction ou mises hors service * Reclassement de compte à compte d'apport à d'autres entreprises				84.632,838						0,000	84.632,838
TOTAL D.....	0,000	0,000	0,000	84.632,838	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	84.632,838
Montant des amortissements et résorptions (C-D)	4.570,779	4.155.216,709	43.753,217	213.176,909	16.389,776	58.186,543	54.258,310	251.085,489	0,000	263.170,283	5.059.808,015
Valeur nette des immobilisations (A-B) - (C-D)	751,021	1.968.110,983	776,533	40.406,046	27.474,856	18.956,759	8.961,955	324.868,689	52.647,509	506.471,946	2.949.426,297

التقرير العام

الحسابات المختتمة في 31 ديسمبر 2013

السادة مساهمو شركة "الخطاف الورق المقوى"

I - التقديم:

01 - تنفيذًا لمهمة مراقب الحسابات التي وقع تكليفي بها من طرف الجلسة العامة وطبقًا للمعايير العالمية للمراجعة المعتمدة من طرف هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية يشرفني أن أوافيكم بنتيجة أعمال المتعلّقة بالسنة المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2013.

02 - قمت بمراجعة موازنة شركة " الخطاف الورق المقوى" المختتمة في 31 ديسمبر 2013 وكذلك قائمة النتائج وجدول التدفقات المالية والإيضاحات حول القوائم المالية المختتمة في نفس التاريخ.

03 - إن الموازنة المرافقة لهذا التقرير بها مجموع 7 490 374 دينار وتظهر ربحًا محاسبيًا صافيًا قدره 223 044 دينار.

04 - تم إعداد القوائم المالية تحت مسؤولية مجلس إدارتكم وتتمثل مسؤوليتنا في إبداء الرأي فيها بعد المراجعة والتدقيق.

II - مدى التدقيق:

05 - إن مهمتنا المنجزة طبقًا للمعايير العالمية للمراجعة تم تخطيطها وبرمجتها وتحقيقها قصد الحصول على الضمان الكافي حول عدم احتواء القوائم المالية على أخطاء من شأنها أن تحد من قانونية ونزاهة القوائم المالية.

06 - لقد قمت بتدقيق العناصر المؤيدة للمعلومات التي تضمنتها القوائم المالية وذلك بدراسة عينات ممثلة وكذلك بإجراء كلّ عمليات المراجعة التي اعتبرتها لازمة وضرورية.

07 - لقد قمت بالتأكد بصفة دورية من نجاعة نظام المراقبة الداخلي كما توليت تقييم المبادئ المحاسبية المتبعة والتقديرات المهمة المعتمدة وكذلك النظر في كيفية تقديم القوائم المالية.

بالرغم من العديد من التحسينات التي أدخلت على النظام الداخلي ما زال هذا الأخير في حاجة إلى المزيد من العناية غير أننا لم نسجل أي انعكاس يجدر ذكره على حسابات الشركة.

08 - إنّ تفصيلاتنا تمثل أساسا كافيا لإبداء رأينا في قانونية ونزاهة القوائم المالية حيث تولينا القيام بأعمال المراقبة طبقا لمعايير التدقيق المتعارف عليها.

III - إبداء الرأي:

09 - بالرّجوع إلى ما قمت به من تدقيقات وعنايات وطبقا لما تمليه قواعد المهنة ووفقا للمبادئ المعمول بها حسب رأينا إنّ القوائم المالية قانونية ونزيهة وتقدّم بصورة وفيّة في كلّ جوانبها المهمة الحالة المالية لشركة " الخطاف الورق المقوى" في 31 ديسمبر 2013 وكذلك نتيجة عملياتها والتحركات المالية للسنة المالية المختتمة بالتاريخ المذكور.

10- إنّ المعلومات المالية التي يتضمّنها تقرير مجلس الإدارة مطابقة للقوائم المالية المصاحبة لهذا التقرير وذلك باعتبار المبادئ المحاسبية المتفق عليها.

IV - الفحوصات والمعلومات الخصوصية

11- في إطار قيامنا بمهام تدقيق القوائم المالية لشركة " الخطاف الورق المقوى" والمختتمة في 31 ديسمبر 2013 تولينا فحص اجراءات الرقابة الداخلية المتعلقة بمعالجة المعلومات المحاسبية وإعداد القوائم المالية.

عملا بأحكام الفصل 3 من القانون عدد 94-117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمنقح بالقانون عدد 2005-96 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 لم نلاحظ بالاعتماد على أعمالنا نقائص جوهرية من شأنها أن تؤثر على رأينا حول القوائم المالية.

كما أنه وعملا بأحكام الفصل 19 من الأمر عدد 2728-2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001،
قمنا بإجراء كل عمليات المراجعة الضرورية وليس لدينا ملاحظات تتعلق بمسك حسابات
الأوراق المالية الصادرة عن الشركة باعتبار الترتيب الجاري بها العمل.

صفاقس في 28 أبريل 2014

Chiraz DRIRA
Expert - Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre

مراقبة الحسابات
شراز دريرة

التقرير الخاص

الحسابات المختتمة في 31 ديسمبر 2013

السادة مساهمو شركة " الخطاف الورق المقوى".

طبقا لمقتضيات الفصلين 200 و475 من مجلة الشركات التجارية' نمذكم بالتقرير التالي حول الإتفاقيات والعمليات المشار إليها بالنصوص المذكورة،

إنّ مسؤوليتنا تتمثل في التثبت من مدى إحترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالترخيص والمصادقة على الإتفاقيات أو العمليات وتدوينها التدوين الصحيح بالقوائم المالية. ولا يدخل في نطاق أعمالنا البحث بصفة خاصة وموسعة عن وجود إتفاقيات أو عمليات محتملة بل تقتصر أعمالنا على إعلامكم، إعتامادا على المعلومات التي يتمّ مدنا بها أو تلك المتحصل عليها من خلال إجراء اتنا المتعلقة بالتدقيق، بخصائصها وأحكام إبرامها بدون أن نبت في منفعتها ووجاهتها ويرجع لكم النظر والحكم في تقييم وجاهة إبرام هذه الإتفاقيات وتحقيق هذه العمليات قصد المصادقة عليها.

أ) الإتفاقيات والعمليات المبرمة حديثا:

✓ تولي شركة "الخطاف الورق المقوى" القيام بعمليات مناولة مع شركة الخطاف الأم خلال سنة 2013 بما قدره 85 089 دينار ومليـ364مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تولي شركة "الخطاف الورق المقوى" شراء أطباق مطبوعة من شركة الخطاف الأم خلال سنة 2013 بما قدره 2 514 614 دينار ومليـ755مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تحميل شركة "الخطاف الأم" خلال سنة 2013 أجور وأعباء اجتماعية تخصّ بعض العملة التابعين لشركة "الخطاف الورق المقوى" وقدر ذلك 77 573 دينار ومليـ048مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

تمّ ترخيص كل هاته الإتفاقيات من طرف مجلسي إدارتك المنعقدين بتاريخ 12 جانفي 2013
وبتاريخ 15 فيفري 2014.

✓ تحمل شركة "الخطاف الورق المقوى" خلال سنة 2013 مبلغ 2 289 دينار ومليـ884مات
بعنوان قسط التأمين المتعلق بالعونين المنتدبين من شركة الخطاف الأم.

تمّ ترخيص هذه الإتفاقية من طرف مجلس إدارتك المنعقد بتاريخ 15 فيفري 2014.

✓ التمتع بكفالة وضمـان من شركة الخطاف الأم خلال سنة 2013 لفائدة بنك الأمان بمناسبة
إبرام عقد قرض تصرف قصير المدى وذلك في حدود مبلغ قدره 1 400 000 دينار.

✓ التمتع بكفالة وضمـان من شركة الخطاف الأم خلال سنة 2013 لفائدة بنك الأمان بمناسبة
إبرام عقد قرض متوسط المدى وذلك في حدود مبلغ قدره 600 000 دينار.

تمّ ترخيص هاتين الإتفاقيتين من طرف مجلس إدارتك المنعقد بتاريخ 15 فيفري 2014.

كما تجدر الإشارة وأنه تمّ ترخيص هاتين الإتفاقيتين من طرف مجلس إدارة شركة "الخطاف

الأم" المنعقد بتاريخ 15 فيفري 2014.

تعرض كل هذه الإتفاقيات على جلستكم العامة للمصادقة عليها.

ب) الإتفاقيات والعمليات القديمة :

✓ كراء المحلّ التابع لشركة الخطاف الأم والكائن بطريق تونس كلـ13.5م إلى شركة
"الخطاف الورق المقوى" بمعين كراء سنوي قدره 40 000 دينار دون اعتبار الأداء على القيمة
المضافة.

✓ تمّ ترخيص هذه الإتفاقية من طرف مجلس إدارة شركة "الخطاف الأم" المنعقد بتاريخ 21
أفريل 1993.

✓ تحمل شركة "الخطاف الورق المقوى" كلفة أشغال بناء سياج خارجي بالعقار الكائن بطريق
تونس كلـ13.5م والذي هو على ملك شركة الخطاف الأم بما قدره 75 006 دينار ومليـ917مات
بما في ذلك تكلفة بناء ورشة الصيانة بالجهة الشرقية للسيـاج.

تمّ ترخيص هاته الإتفاقيات من طرف مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 24 مارس 2010 وبتاريخ 02 ماي 2011 وبتاريخ 29 مارس 2012 ونمت المصادقة عليها من خلال ما قرّرتّه الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 20 ماي 2012.

تسويغ "شركة الخطاف الورق المقوى" لشركة الخطاف الأم آلة تحضير أفلام الطباعة وآلة تحضير أطباق الطباعة بمبلغ قدره 2 400 دينار في السنة باعتبار الأداء على القيمة المضافة على أن تكون مصاريف التأمين و النقل على كامل الشركة الأم .
تمّ ترخيص هذه الإتفاقيات من طرف مجلس إدارة شركة "الخطاف الأم" المنعقد بتاريخ 06 ديسمبر 2004.

وتجدر الإشارة إلى أن كل الإتفاقيات والعمليات القديمة تم تجديد ترخيصها من قبل مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 15 فيفري 2014 وتعرض على جلتكم العامة قصد المصادقة عليها.

ج) واجبات والتزامات الشركة تجاه مسيريها:

✓ تحملت شركة الخطاف الورق المقوى نسبة 40% من أعباء أجرة المدير العام بما في ذلك الأعباء المتصلة بها بعنوان سنة 2013 والتي بلغت ما قدره 43 755 دينار ومليـ892مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة وذلك طبقا لقرار مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 12 جانفي 2013 وطبقا لقرار مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 15 فيفري 2014.

✓ سيارة إدارية على ذمة المدير العام من نوع "PASSAT DIESEL" قيمتها 53 000 دينار بمقتضى محضر مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 08 سبتمبر 2012.

تحملت الشركة أعباء محروقات السيارة المذكورة إلى موفى فيفري 2013 بما قدره 429 دينار ومليـ800مات بالإضافة إلى أعباء الاستهلاك ومصاريف الصيانة ومعلوم الجولان والتأمين.

✓ تحمّل الشركة لمصاريف التنقل المتعلقة بأداء مهام المدير العام داخل وخارج البلاد التونسية.

منحة موازنة للسنة المالية 2012 قدرها 900 دينار تمّ صرفها للمدير العام المساعد خلال شهر جويلية 2013.

✓ منح السيدة استبرق المعالج عضوة بمجلس الإدارة، بصفتها موظفة بقسم المحاسبة، مرتب سنوي بما في ذلك المنح قدره 14 321 دينار ومليـ269مات صافي من الأداءات.

تم ترخيص كل هاته الإتفاقيات من طرف مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 15 فيفري 2014.

✓ منحة حضور لأعضاء مجلس الإدارة بمبلغ جملي قدره 15 000 دينار بعنوان سنة 2012 صافية من الضرائب تم إقرارها من طرف الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 5 ماي 2013 صرف منها مبلغ 12 000 دينار صافية من الضرائب خلال سنة 2013.

✓ منحة لأعضاء لجنة المراقبة بمبلغ جملي قدره 10 000 دينار بعنوان سنة 2013 خالي من الضرائب تم ضبطها بمقتضى محضر مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 12 أفريل 2014 وتعرض على جلستكم العامة قصد النظر في المصادقة عليها.

وتعرض كل هذه الإتفاقيات على جلستكم العامة للمصادقة عليها.

باستثناء الإتفاقيات والعمليات المذكورة أعلاه، لم تكشف أعمالنا على وجود إتفاقيات أو عمليات أخرى تدخل في إطار الفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية.

صفاقس في 28 أفريل 2014

Chiraz DRIRA
Expert - Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre

مراقبة الحسابات

شراز دريرة

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

MODERN LEASING

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société MODERN LEASING publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 17 juillet 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes. Mr. Tarak ZAHAF et Mr. Mohamed AMMAR.

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013

(En dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Liquidités et équivalents de liquidités	1	3 815 392	2 012 769
Créances sur la clientèle		157 413 769	146 096 842
Créances de Leasing : encours financiers		158 423 344	147 177 116
Moins : provisions 1		<7 070 395>	<7 301 083>
	2	151 352 949	139 876 033
Créances de Leasing : impayées		9 404 449	7 642 807
Moins : provisions 2		<5 778 734>	<3 054 427>
créances de leasing encours	3	3 625 715	4 588 380
		2 435 105	1 632 429
Portefeuille titre de placement	4	500 000	1 358
Portefeuille titres d'investissement	5	5 272 799	5 310 683
titres d'investissement		5 602 581	5 596 581
Moins : provisions 3		<329 782>	<285 898>
Valeurs immobilisées	6	1 735 452	1 802 724
Immobilisations propres		3 736 264	3 519 604
Moins : Amortissement		<2 000 812>	<1 716 880>
Autres Actifs	7	4 681 460	6 489 053
TOTAL DES ACTIFS		173 418 872	161 713 429

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<u>PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES</u>			
PASSIFS			
Dettes envers les établissements financiers	8	175 037	167 678
Dettes envers la clientèle	9	1 871 131	1 382 478
Emprunt et dettes rattachées	10	131 973 171	120 747 845
Fournisseurs et comptes rattachés	11	7 236 857	7 215 761
Autres passifs courants	12	1 632 797	1 640 406
<i>Total des passifs</i>		142 888 993	131 154 168
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		20 000 000	20 000 000
Réserves légales		814 472	731 360
Autres réserves		4 508 539	4 508 539
Prime liée au capital		3 500 000	3 500 000
Réserves fond social		108 394	157 134
Résultat reportés		1 579 117	1 304 403
<i>Total des capitaux propres avant résultat</i>		30 510 522	30 201 436
Résultat de l'exercice		19 357	357 825
<i>Total des capitaux propres après résultat</i>	13	30 529 879	30 559 261
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		173 418 872	161 713 429

ETAT DE RESULTAT

(En dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Intérêt de crédit bail		13 862 783	13 570 187
Autres produits d'exploitation		948 715	724 675
Variation des produits réservés		<260 628>	30 885
Charges financières		<8 138 836>	<6 542 143>
Produits financiers		234 967	117 001
Produits nets	14	6 647 001	7 900 605
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
-			
Charges de personnel	15	<2 109 937>	<1 877 715>
Dotations net aux provisions creances douteuses	16	<2 098 073>	<3 899 014>
Dotations sur titres	17	<43 883>	<30 142>
Dotations aux amortissements des immo propres	18	<365 141>	<359 692>
Dotations (Reprises) pour risques et charges		189 590	150 000
Autres charges d'exploitation	19	<1 753 061>	<1 752 676>
Total des charges d'exploitation		<6 180 506>	<7 769 239>
Résultat d'exploitation		466 495	131 366
Autres gains ordinaires	20	303 954	403 648
Autres pertes ordinaires	21	<573 136>	<63 539>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		197 313	471 475
Impôt sur les sociétés		<177 956>	<113 650>
Résultat des activités ordinaires après impôt		19 357	357 825
Eléments extraordinaires			
Résultat net de l'exercice		19 357	357 825

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(En dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Encaissements reçus des clients		86 468 802	82 768 620
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing		-82 674 144	-81 572 681
Sommes versés au personnel		-2 183 239	-1 916 218
Titres de placement		-498 642	-
Intérêts payés CMT		-6 822 957	-6 867 099
Autres flux de trésorerie		-1 912 026	-2 121 815
Etat impôts et taxes payés		-37 357	-16 351
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		-7 659 563	-9 725 544
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>			
Déc. de l'acquis. d'immob. Propres		-302 478	-429 480
Enc. de la cession d'immo. Propres		121 179	18 600
Déc. de l'acquis. d'immo. Financières		-6 000	-148 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		-187 299	-558 880
<i>Flux de trésorerie liés au financement</i>			
Enc. provenant des emprunts		26 591 000	167 409 000
Remboursements d'emprunts		-16 948 874	-156 634 129
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		9 642 126	10 774 871
<i>Variation de trésorerie</i>		1 795 264	490 447
Trésorerie au début de l'exercice		1 845 091	1 354 644
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		3 640 355	1 845 091

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**(En dinars tunisiens)****31/12/2013****31/12/2012****ENGAGEMENTS DONNES**

Engagement de financement en faveur de la clientèle	3 539 532	1 934 800
Engagements sur titres	-	6 000
Engagements donnés	3 539 532	1 940 800

ENGAGEMENTS RECUS

Garanties Reçues	2 500 000	2 500 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	27 208 867	26 876 481
Valeurs des biens, objet de leasing	133 602 092	126 490 888
Engagements reçus	163 310 959	155 867 369

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Emprunts obtenus non encore encaissés	5.000.000	-
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	5.000.000	-

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société « Modern Leasing » arrêtés au 31/12/2013, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « Modern Leasing » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence.

2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes :

a. Créances immobilisées :

Les contrats de leasing établis par Modern Leasing transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de cette norme, la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de leasing.

b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

Il est à noter que la société a précédemment opté pour une décote systématique de 100% de la valeur vénale des biens donnés en leasing autres qu'immobiliers des relations classées 4 et 5. Cette méthode n'a pas été appliquée pour les biens donnés en leasing autres qu'immobiliers des relations nouvellement classées 4 et 5 à compter de l'exercice 2011.

c. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations..

La société « MODERN LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Détermination des facteurs scalaires relatifs à chaque groupe d'actifs
- d) Estimation des taux de provisions en se basant sur les pertes finales
- e) Détermination de la provision collective à constater

2.2. Comptabilisation des charges encourues :

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :

a. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation estimée	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Modern Leasing et des résultats de ses opérations, la société a opté à partir de 2009, pour la présentation des éléments du bilan selon leur nature par rapport à l'activité de leasing en privilégiant l'ordre décroissant de liquidité. Cette présentation est inspirée de celle préconisée par la Norme Comptable Tunisienne (NCT 21) relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Aussi, la présentation de l'état de résultat a été revue de manière à déterminer certaines valeurs et soldes intermédiaires spécifiques à l'activité.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

Note 1 – Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2013, à **3 815 392 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variations
Banques	3 814 096	2 012 388	1 801 708
Caisse	1 296	381	915
Total	3 815 392	2 012 769	1 802 623

Note 2 – Créances de leasing : encours financiers :

Au 31 décembre 2013, le montant des encours financiers a atteint 151.352.949 DT, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variations	Notes
Immobilisations données en Leasing	35 915 481	42 582 524	-6 667 043	
Amortissements Leasing	-34 026 626	-39 365 003	5 338 377	
Créances immobilisées	157 897 167	145 109 909	12 787 258	
Sous-total	159 786 023	148 327 430	11 458 593	2.1
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-1 362 678	-1 150 314	-212 364	
Créances de leasing : encours financiers	158 423 344	147 177 116	11 246 228	
Provisions sur encours	-6 276 630	-6 564 432	287 802	2.2
Provisions collectives	-793 765	-736 651	-57 114	
Total des provisions	-7 070 395	-7 301 083	230 688	
Valeurs Nettes	151 352 949	139 876 033	11 476 916	2.2

Note 2.1 – Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :

Le poste créances immobilisées brutes au 31 décembre 2013 a atteint 159 786 023 DT.

Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

Libellé	En Principal			En Intérêts			Total
	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	A moins d'un an	A plus d'un an et	A plus de cinq ans	
Loyer	51 053 376	101 954 240	6 778 407	12 487 906	14 066 108	654 853	186 994 890
Total		159 786 023			27 208 867		186 994 890

Note 2.2 – Encours nets des provisions :

Au 31 Décembre 2013, le montant des encours nets des provisions a atteint 151.352.949 DT et se détaille par classe de risque comme suit :

Classe de risque	Encours brut 2013	Provisions			Encours nets au 31/12/2013
		Au 31/12/2012	Dotation/ Reprise	Au 31/12/2013	
Classe A	110 185 708		-	-	110 185 708
Classe B 1	33 815 085		-	-	33 815 085
Classe B 2	2 294 694	-20 544	12 069	-8 475	2 286 219
Classe B 3	2 417 683	-25 509	-139 338	-164 847	2 252 836
Classe B 4	11 072 853	-6 518 379	415 072	-6 103 307	4 969 546
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-1 362 678	-	-	-	-1 362 678
Provisions collectives		-736 651	-57 114	-793 765	-793 765
Total	158 423 344	-7 301 083	230 688	-7 070 395	151 352 949

Note 3 – Créances de leasing impayées et engagements nets

Note 3.1 – Créances de leasing impayées :

Le poste « Créances de leasing impayées » totalise au 31 décembre 2013, un solde net de 3.625.715 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Créances clients	9 404 449	7 642 807	1 761 642
Provisions pour dépréciation comptes clients	-4 390 993	-2 062 231	-2 328 762
Produits réservés suite consolidation et relocations	-267 494	-135 591	-131 903
Marges réservées	-1 120 247	-856 605	-263 642
Total	3 625 715	4 588 380	-962 665

La structure des impayés, provisions sur impayés et marges réservées par classe de risque au 31/12/2013, se présente comme suit :

Classe de risque	Valeur brute 31/12/2013	Provisions			Marges réservés et produits réservés suite relocations et consolidations au 31/12/2013
		Au 31/12/2012	Dotation/ Reprise	Au 31/12/2013	
Classe A	2 648	0	0	0	0
Classe B 1	2 270 494	0	0	0	0
Classe B 2	659 648	-127 761	67 210	-60 551	90 929
Classe B 3	1 100 872	-400 740	-24 710	-425 450	193 102
Classe B 4	5 370 786	-1 533 730	-2 371 262	-3 904 992	1 103 711
Total	9 404 449	-2 062 231	-2 328 762	-4 390 993	1 387 741

Note 3.2 – Engagements nets :

Au 31 Décembre 2013, le montant des engagements (créances immobilisées et créances impayées) nets des provisions, des agios réservés et des produits réservés suite aux consolidations et relocations a atteint 154.978.664 DT et se détaille par classe de risques comme suit :

Classe de risque	Engagement bruts 31/12/2013	Provisions au 31/12/2013	Marges réservés au 31/12/2013	Encours nets au 31/12/2013
Classe A	110 188 356	0	0	110 188 356
Classe B 1	36 085 579	0	0	36 085 579
Classe B 2	2 954 342	-69 027	-90 929	2 794 387
Classe B 3	3 518 555	-590 297	-193 102	2 735 156
Classe B 4	16 443 639	-10 008 299	-1 103 711	5 331 629
Intérêts sur opérations de rééchelonnements	-1 362 678			-1 362 678
Provisions collectives		-793 765		-793 765
Total	167 827 793	-11 461 388	-1 387 741	154 978 664

Note 4 – Portefeuille Titres de Placements :

Ce poste totalise au 31 décembre 2013, un solde de 500.000 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2012	Acquisitions	Cessions / Transfert	31/12/2013
SICAV BH PLACEMENT	223	-	-223	0
SICAV OBLIGATAIRE	1 135	-	-1135	0
CERTIFICAT DE DEPOT		500 000		500 000
Total	1 358	500 000	-1 358	500 000

Note 5 – Portefeuille titres d'investissements :

Le solde net de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 5 272 799 DT et s'analyse ainsi :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variations
Immobilisations financières	5 602 581	5 596 581	6 000
Provisions sur immobilisations financières	-329 782	-285 898	-43 884
Total	5 272 799	5 310 683	-37 884

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 31/12/2012	Mouvements 2013		Valeurs au 31/12/13	Provisions			Valeurs Nettes au 31/12/13
		Acquisition/ Reclassement	Cession		Déc. 2012,	Dotations / reprises	Déc. 2013	
STIMEC	9 084	6 000	-	15 084	9 084	6 000	15 084	-
SALIM	372 936	-	-	372 936	-	-	-	372 936
SIMSICAR	900 075	-	-	900 075	-	-	-	900 075
SGRC	199 990	-	-	199 990	-	-	-	199 990
SMT	25 000	-	-	25 000	25 000	-	25 000	-
BH TECHNOL	115 000	-	-	115 000	115 000	-	115 000	-
SIFIB	498	-	-	498	-	-	-	498
UTB	5 998	-	-	5 998	5 998	-	5 998	-
Fonds gérés SIM SICAR	3 868 000	-	-	3 868 000	125 727	32 670	158 398	3 709 602
Fonds gérés ATID	100 000	-	-	100 000	5 089	5 213	10 302	89 698
Total	5 596 581	6 000	0	5 602 581	285 898	43 883	329 782	5 272 799

Note 6 – Immobilisations propres :

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2013 un total net de 1.735.452 DT et se détaille comme suit :

Libellés	Val. Brute au 31/12/12	Acquisition 2013	Cession 2013	Val. Brute au 31/12/13	Amort au 31/12/12	Dotations 2013	Amort sur cession	Amort au 31/12/13	VCN au 31/12/13
Logiciels	1 226 890	274 316	-	1 501 206	-953 962	-211 958	-	-1 165 920	335 286
Terrain	711 340	-	-	711 340	-	-	-	-	711 340
Constructions	316 021	-	-	316 021	-15 389	-6 320	-	-21 709	294 312
A.A.I.	311 993	3 960	-	315 953	-118 321	-27 547	-	-145 868	170 085
M.M.B.	154 431	7 052	-	161 483	-50 923	-14 063	-	-64 986	96 497
Matériel Informatique	440 936	16 684	-	457 620	-338 818	-55 297	-	-394 115	63 505
Autres matériels	50 094	466	-	50 560	-28 644	-4 012	-	-32 656	17 904
Matériel roulant	307 899	-	-85 818	222 081	-210 823	-45 944	81 209	-175 558	46 523
Total	3 519 604	302 478	-85 818	3 736 264	-1 716 880	-365 141	81 209	-2 000 812	1 735 452

Note 7 – Autres Actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 4.681.460 DT. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Note
Frais d'émission des emprunts	86 143	58 157	27 986	
Fournisseurs, avances et acomptes	697 248	1 290	695 958	
Prêts au personnel long terme	162 178	90 896	71 282	
Cautionnements	16 054	16 427	-373	
Prêts au personnel court terme	161 526	123 368	38 158	
Charges comptabilisées d'avance	3 271	9 922	-6 651	
Etat, impôts et taxes	3 414 965	6 005 763	-2 590 798	8.1
Compte d'attente	80 567	150 080	-69 513	
Débiteurs divers	1 986	47	1 939	
Produits à recevoir	57 522	33 603	23 919	
<i>Total brut</i>	<i>4 681 460</i>	<i>6 489 553</i>	<i>-1 808 093</i>	
Provisions pour dépréciations des actifs courants	-	-500	500	
<i>Total</i>	<i>4 681 460</i>	<i>6 489 053</i>	<i>-1 807 593</i>	

Note 7.1 – Etat impôts et taxes :

Le montant des impôts et taxes a atteint 3.414.965 DT au 31 décembre 2013 détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Retenue à la source sur placement et jetons de présence	37 358	16 352	-21 006
Acomptes prévisionnels	102 287	574 350	472 063
Etat, impôts et taxes, Report TVA	3 275 320	5 415 061	2 139 741
Total	3 414 965	6 005 763	2 590 798

Note 8 – Dettes envers les établissements financiers :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2013, à 175.037 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variations
Banques	175 037	167 678	-7 359
Total	175 037	167 678	-7 359

Note 9 – Dettes envers la clientèle :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Clients créditeurs	1 871 131	1 382 478	-488 653
Total	1 871 131	1 382 478	-488 653

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 1 871 131 DT. Il se détaille comme suit :

Note 10 – Emprunts et dettes rattachées :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 131.973.171 DT. Il se détaille comme suit :

Libellés	Solde au 31/12/2012	Accords / Souscription	Reclassements renouvellement abonnements	Règlements	Solde au 31/12/2013	Note
Emprunts à long terme	70 823 835	110 000 000	112 888 089	-	67 935 746	10.1
Emprunts à court terme	12 558 381	-	12 888 916	12 699 701	12 747 596	10.2
Emprunt obligataire	9 409 000	16 591 000	-	-	26 000 000	
Découvert mobilisé	500 000	-	-	500 000	-	
Intérêts courus	468 843	-	1 908 331	468 843	1 908 331	10.3
Billets de trésorerie	27 250 000	84 750 000	-	88 500 000	23 500 000	
Intérêts payés d'avances	-262 213	-	143 711	-	-118 502	
Total	120 747 846	211 341 000	127 829 048	102 168 544	131 973 171	

Note 10.1 – Emprunts à long terme :

Le montant des emprunts à long terme a atteint 67 935 746 DT, au 31 décembre 2013, détaillé comme suit :

Libellés	Solde au 31/12/2012	Accords / Souscription	Reclassements	Solde au 31/12/2013
----------	---------------------	------------------------	---------------	---------------------

Crédit BH	20 487 489	10 000 000	6 373 832	24 113 657
Crédit BTE	358 172	-	358 172	-
Crédit BIAT	5 531 745	-	1 441 799	4 089 946
Crédit AMEN BANK	5 446 429	-	1 428 571	4 017 858
Crédit EL BARAKA	25 000 000	100 000 000	100 000 000	25 000 000
Crédit TQB	2 571 429	-	571 429	2 000 000
Crédit ATTIJARI BANQUE	3 928 571	-	714 286	3 214 285
Crédit STB	7 500 000	-	2 000 000	5 500 000
Total	70 823 835	110 000 000	112 888 089	67 935 746

Note 10.2 – Emprunts à court terme :

Le montant des emprunts à court terme a atteint 12.747.596 DT au 31 décembre 2013, détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2012	Reclassements/ Renouvellements/ Abonnements	Règlements	31/12/2013
Échéance à - 1 an/Emprunt BH	4 788 552	6 373 832	4 929 873	6 232 511
Échéance à - 1 an/Emprunt BT	185 188	-	185 188	-
Échéance à - 1 an/Emprunt BIAT	1 441 799	1 441 799	1 441 799	1 441 799
Échéance à - 1 an/Emprunt AMEN BANK	1 428 571	1 428 571	1 428 571	1 428 571
Échéance à - 1 an/Emprunt BTE	1 428 556	359 000	1 428 556	359 000
Échéance à - 1 an/Emprunt TQB	571 429	571 428	571 428	571 429
Échéance à - 1 an/Emprunt ATTIJARI	714 286	714 286	714 286	714 286
Échéance à - 1 an/Emprunt STB	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Total	12 558 381	12 888 916	12 699 701	12 747 596

Note 10.3 – Intérêts courus :

Les intérêts courus et non échus sur les crédits bancaires s'élèvent à 1.908.331 DT et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variations
Intérêts sur crédit BH	68 896	51 290	17 606
Intérêts sur crédit BTE		3 051	-3 051
Intérêts sur crédit AMEN BANK	22 476	29 945	-7 469
Intérêts sur crédit ALBARAKA BANK	197 267	226 944	-29 677
Intérêts courus ZITOUNA	81 754	63 464	18 290
Intérêts courus ATTIJARI	35 592	43 681	-8 089
Intérêts courus STB	34 592	38 814	-4 222
Intérêts courus emprunt obligataire	1 467 753	11 654	1 456 099
Total	1 908 331	468 843	1 439 488

Note 11 – Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste totalise au 31 décembre 2013, un solde 7 236.857 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
-----	-----	-----	-----
Fournisseurs Leasing	6 910 632	6 848 198	62 434
-----	-----	-----	-----
Fournisseurs divers	326 225	367 563	-41 338
-----	-----	-----	-----
Total	7 236 857	7 215 761	21 096

Note 12– Autres passifs courants :

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 31 décembre 2013 à 1 632 797 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variations
Etat, impôts et taxes	309 076	175 877	133 199
CNSS à payer	147 117	126 686	20 431
Compte d'attente	118 977	56 482	62 495
Tantièmes à payer	3 333	3 333	0
Dividendes à payer	193	193	0
Assurance Groupe	5 225	4 644	581
Impôts sur les bénéfices	177 956	113 650	64 306
Charges à payer	539 898	413 148	126 750
Opposition amicale BH		133	-133
Provisions pour congés payés	184 434	149 322	35 112
Provisions pour risques	146 531	395 025	-248 494
Créditeurs divers	56	201 913	-201 857
Total	1 632 797	1 640 406	-7 609

Note 13 – Capitaux propres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 30 529 879 DT et s'analyse comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves Légales</u>	<u>Autres Réserves</u>	<u>Prime liée au capital</u>	<u>Réserves statutaires</u>	<u>Réserves Fonds Social</u>	<u>Résultats Reportés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Total</u>
Solde au 31/12/2012	20 000 000	731 360	4 204 047	3 500 000	304 492	157 134	1 304 403	357 826	30 559 262
Affectation du résultat de l'exercice 2012		83 111					274 715	-357 826	-
Dividendes									-
Crédits non remboursables						-48 740			-48 740
Résultat de l'exercice								19.357	19 357
Solde au 31/12/2013	20 000 000	814 471	4 204 047	3 500 000	304 492	108 394	1 579 119	0	30 529 879

Note 14 – Produits nets de leasing :

Les revenus nets de leasing s'élèvent au 31 décembre 2013 à 6 647 001 DT et s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variations	Note
<u>Loyers leasing</u>	14 612 929	14 740 068	-127 139	
<u>Dotation aux amortissements des immobilisations</u>	-750 146	-1 169 881	419 735	
<u>Intérêts sur loyers leasing</u>	13 862 783	13 570 187	292 596	
- Dotation marge	-883 743	-505 623	-378 120	
- Reprise marge	352 607	536 508	-183 901	
- Reprise produits capitalisés	270 508		270 508	
<u>Variations des marges réservées</u>	-260 628	30 885	-291 513	
<u>Autres produits d'exploitation</u>	948 715	724 675	224 040	
- Intérêts de retard	650 696	456 443	194 253	
- Services annexes	298 019	268 232	29 787	
<u>Charges Financières nettes</u>	8 138 836	6 542 143	1 596 693	14.1
<u>Produit du portefeuille commercial et d'investissement</u>	234 967	117 001	117 966	
<u>Produits nets de leasing</u>	6 647 001	7 900 605	-1 253 604	

Note 14.1 – Charges financières :

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 8.138.836 DT et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variations
Intérêts sur billets de trés SICAV BHO	88 980	762 083	-673 103
Intérêts sur billets de trés ASS SALIM	148 931	193 839	-44 908
Intérêts sur billets de trés TANIT LA POSTE	113 410	263 058	-149 648
Intérêts sur billets de trés SOPIVEL	0	15 683	-15 683
Intérêts sur billets de trés ZITOUNA	40 723	427 665	-386 942
Intérêts sur billets de trés SIMSICAR	134 768	199 783	-65 015
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	1 610 773	1 280 833	329 940
Intérêts sur emprunts – BT	2 475	53 690	-51 215

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variations
Intérêts sur emprunts – BH	1 508 551	1 294 048	214 503
Intérêts sur emprunts – BIAT	376 083	394 266	-18 183
Intérêts sur emprunts – BTE	71 984	137 699	-65 715
Intérêts sur emprunts – ATB	0	31 001	-31 001
Intérêts sur emprunts – AMEN BANK	360 355	385 048	-24 693
Intérêts sur emprunts – TQB	168 913	172 409	-3 496
Intérêts sur emprunts – ATTIJARI BANK	266 126	197 283	68 843
Intérêts sur emprunts – STB	543 199	341 224	201 975
Intérêts sur emprunts obligataires	1 621 008	11 654	1 609 354
Intérêts sur billets de très HIFADH SICAV	30 303		30 303
Intérêts sur billets de très TUNISIE SICAV	37 077		37 077
Intérêts sur billets de très ZITOUNA	591 073		591 073
Intérêts sur billets de très ATTI OBLI	108 904		108 904
Commission SIFIB	10 000	10 327	-327
Commissions INTERMEDIAIRE	20 102	36 646	-16 544
Commissions sur remise chiffre d'affaires	129 246	116 419	12 827
Commissions de gestion SIMSICAR	38 680	37 955	725
Autres commissions	2 502		2 502
Moins value	71		71
Pertes de changes	7 780	1 680	6 100
Agios débiteurs	106 818	177 850	-71 032
Total	8 138 836	6 542 143	1 596 693

Note 15 – Charges du personnel :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 2.109.937 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variations
Salaires et compléments de salaires	1 022 960	984 614	38 346
Charges connexes aux salaires	291 052	273 442	17 610
Cotisations de sécurités sociales et assurance groupe	375 772	335 302	40 470
Variation de la provision pour congés à payer	35 112	19 843	-17 389

Autres charges sociales	2 454	1 994	33 118
Provision sur prime	382 587	262 520	120 067
Total	2 109 937	1 877 715	232 222

Note 16 – Dotations nettes (des Reprises) sur provisions pour créances douteuses :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2013, à 2.098.074 DT. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse comme suit :

Libellés	Provisions au 31/12/2012	Dotations (Reprises) sur impayées	Dotations (Reprises) sur encours	Total des dotations ou des Reprises	Provisions au 31/12/2013
Classe A				-	
Classe B 1				-	
Classe B 2	-148 305	67 210	12 069	79 278	-69 027
Classe B 3	-426 249	-24 710	-139 338	-164 048	-590 297
Classe B 4	-8 052 109	-2 371 262	415 072	-1 956 190	-10 008 299
Provisions collectives	-736 651			-57 114	-793 765
Total	-9 363 314	-2 328 762	287 802	-2 098 074	-11 461 388

Note 17 – Dotations (Reprises) sur titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 43.883 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
STIMEC	6 000	3 000	3 000
SIM SICAR	-	-8 064	8 064
Fonds gérés SIMSICAR	32 670	35 206	-2 536
Fonds gérés ATID	5 213	-	5 213
Total	43 883	30 142	13 741

Note 18 – Dotation aux amortissements des immobilisations propres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à : 365.141 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	variation
Logiciels	-211 958	-210 108	-1 850
Constructions	-6 320	-3 019	-3 301
A.A.I.	-27 547	-27 198	-349
M.M.B.	-14 063	-11 533	-2 530
M. Informatiques	-55 297	-48 262	-7 035
Autres matériels	-4 012	-3 851	-161

Matériels roulants	-45 944	-55 721	9 777
Total	-365 141	-359 692	-5 449

Note 19 – Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 1 753 061 DT et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2012	Variations
Achats de matières et fournitures	58 017	137 535	-79 518
Total des achats	58 017	137 535	-79 518
Charges locatives	241 591	242 494	-903
Entretiens et réparations	102 913	71 213	31 700
Primes d'assurances	89 012	76 784	12 228
Total des services extérieurs	433 517	390 491	43 026
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	253 337	198 459	54 878
Publicités, publications, relations publiques	114 393	224 010	-109 617
Déplacements, missions et réceptions	38 078	32 879	5 199
Frais postaux et de télécommunications	205 327	98 826	106 501
Services bancaires	10 179	11 294	-1 115
Divers services extérieurs	104 656	153 916	-49 260
Total des autres services extérieurs	725 970	719 384	6 586
Jetons de présence	91 500	60 000	31 500
Autres charges diverses	194 861	71 122	123 739
Total des charges diverses	286 361	131 122	155 239
Impôts et taxes sur rémunération	23 222	19 723	3 499
TCL	35 594	101 766	-66 172
Droits d'enregistrement et de timbres	76 807	59 010	17 797
Autres impôts et taxes	64 719	48 588	16 131
Total des impôts et taxes	200 342	229 087	-28 745
Résorption des autres actifs	48 854	145 057	-96 203
Total	1 753 061	1 752 676	385

Note 20 – Autres gains ordinaires :

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 31 décembre 2013 à 303 954 DT. Il est constitué principalement des profits résultant des cessions de matériels récupérés.

Note 22 – L'état de flux de trésorerie :

La variation des flux de trésoreries au cours de l'année 2013 a permis de clôturer les comptes de trésoreries au 31/12/2013 avec un solde de 3.640.355 DT contre 1.845.091 DT au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation présentent un solde négatif de 7.659.563 DT à la clôture de l'exercice 2013 contre un solde négatif de 9.725.544 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Note 23 – Engagements de financement donnés en hors bilan :

Le solde du poste « Engagement donné » s'élève, au 31 décembre 2013, à 3.539.532 DT.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 16 juillet 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « MODERN LEASING », arrêtés au 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 173.418.872 Dinars et un bénéfice net de 19.357 Dinars, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I - Opinion sur les états financiers

1. Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la société «Modern Leasing », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

3. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

4. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

5. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

6. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « MODERN LEASING » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 Décembre 2013 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé dans le cadre de nos travaux, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles :

7. Nous avons, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

8. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

9. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 juin 2014

Les commissaires aux comptes

P/ PROAUDIT

Mr.Tarak ZAHAF

P/ CMA

Mr.Mohamed AMMAR

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

1. En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités.

2- Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1- Conventions conclues avec la Banque de l'Habitat :

1.1. Emprunts :

Le détail des emprunts conclus avec la société mère « Banque de l'Habitat » au cours de l'exercice 2013, ainsi que ceux conclus au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 décembre 2013 :

Exercice d'octroi	Principal	Taux (TMM+)	Encours au 31/12/2013
2013	5 000 000	2,00%	4 858 679
2013	5 000 000	2,00%	5 000 000
2012	5 000 000	2,00%	4 089 766
2012	1 000 000	1,75%	781 059

Exercice d'octroi	Principal	Taux (TMM+)	Encours au 31/12/2012
2011	1 000 000	1,75%	747 626
2011	4 000 000	1,75%	2 992 907
2011	2 000 000	1,50%	1 495 252
2011	2 000 000	1,50%	1 441 992
2010	1 000 000	1,25%	581 676
2010	2 000 000	1,25%	1 170 366
2010	4 000 000	1,25%	2 199 838
2010	3 000 000	1,25%	1 531 352
2009	2 500 000	1,25%	1 095 901
2009	3 500 000	1,25%	1 666 069
2007	4 000 000	1,25%	693 687
Total	35 500000		30 346 168

Le montant des charges financières de l'exercice 2013 au titre de ces crédits s'élève à 1.508.551 Dinars

1.2. Gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis :

La Banque de l'Habitat a confié à la société Modern Leasing la mission de gestion sous forme de leasing de l'opération de financement de la construction du nouveau siège de la faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis à EL MOUROUJ ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé « opération construction FSEG EL MOUROUJ » ouvert auprès la BH.

La société Modern Leasing percevra dans le cadre cette convention une commission de 0,5% H.TVA calculée sur la base du montant des préloyers et des loyers facturés en HTVA.

Le montant des produits constatés en 2013 est de 25.206 Dinars.

1.3. Emprunt obligataire

Le montant souscrit par la Banque de l'Habitat au titre de l'emprunt obligataire émis par la société Modern Leasing à la date du 31 décembre 2013 s'élève à 761.000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 42.960 Dinars.

2- Conventions conclues avec la « SIM SICAR » :

2.1. Fonds gérés

La société « Modern Leasing » a conclu avec la « SIM SICAR » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « MODERN LEASING », la société « SIM SICAR » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « MODERN LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2013 s'élève à 38.680 Dinars. A la date de clôture de l'exercice 2013, les fonds gérés par la société « SIM SICAR » totalisent 3.868.000 Dinars

2.2. Billet de trésorerie

La société « Modern Leasing » a obtenu auprès de la société « SIM SICAR » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) des financements par billets de trésoreries.

Le détail des financements obtenus au cours de l'exercice, ainsi que ceux obtenus au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

Du	Au	Montant en DT	Taux
14/09/2012	09/09/2013	2 000 000	5,35%
15/11/2012	13/02/2013	1 000 000	6,00%
24/12/2012	23/01/2013	1 000 000	6,00%
20/05/2013	16/11/2013	500 000	6,00%
09/09/2013	08/03/2014	2 000 000	6,30%

Les charges financières de l'exercice 2013 au titre de ces opérations s'élèvent à 134.768 Dinars.

3- Conventions conclues avec la société « SICAV BHO » :

3.1. Billets de trésorerie

La société « Modern Leasing » a obtenu auprès de la société « SICAV BHO » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) des financements par billets de trésoreries.

Le détail des financements obtenus au cours de l'exercice, ainsi que ceux obtenus au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

Du	Au	Montant en DT	Taux
09/08/2012	05/02/2013	1 000 000	6,20%
21/09/2012	20/03/2013	1 000 000	6,20%
22/12/2012	21/01/2013	2 000 000	6,30%
23/12/2012	22/01/2013	2 000 000	6,30%
31/12/2012	20/01/2013	2 500 000	6,30%
20/09/2013	19/12/2013	1 500 000	6,75%
04/09/2013	04/10/2013	1 000 000	6,50%
05/08/2013	04/09/2013	1 000 000	6,50%
19/12/2013	19/03/2014	1 500 000	7,00%
22/11/2013	11/01/2014	1 000 000	6,80%

Le total des charges financières comptabilisées en 2013 s'élève à 88.980 Dinars.

3.2. Placement :

Les placements effectués par la société « MODERN LEASING » auprès de la « SICAV BH OBLIGATAIRE » au titre de l'exercice 2013 s'élève à 1.135 Dinars.

3.3. Emprunt obligataire

En 2012, la société Modern Leasing a émis un emprunt obligataire avec un taux de 6,5 %. Le montant souscrit par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » à la date du 31 décembre 2013 s'élève à 2.500.000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 158.493 Dinars.

4- Conventions conclues avec la société « SICAV BHP » :

Les placements effectués par la société « MODERN LEASING » auprès de la « SICAV BHP » au titre de l'exercice 2013 s'élève à 223 Dinars.

5- Conventions conclues avec la société « ASSURANCES SALIM » :

5.1. Billets de trésorerie

La société « Modern Leasing » a obtenu auprès de la société « ASSURANCES SALIM » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) des financements par billets de trésoreries.

Le détail des financements obtenus au cours de l'exercice, ainsi que ceux obtenus au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

Du	Au	Montant en DT	Taux
13/04/2012	13/04/2013	1 500 000	6,00%
14/09/2012	14/09/2013	2 000 000	6,30%
14/09/2013	13/03/2014	2 000 000	6,95%

Les charges financières comptabilisées en 2013 au titre de ces opérations s'élèvent à 148.931 Dinars.

5.2. Location siège

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010. La société « Modern Leasing » a pris en location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2012, et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de 201.921 Dinars à la date de clôture de l'exercice.

5.3. Assurances

La société « MODERN LEASING » a souscrit auprès de la société « ASSURANCES SALIM » des polices d'assurances pour un total de 198.138 Dinars dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice 2013 en dinars
Assurance groupe	109 126
Automobile	20 462
Assurances engineering incendie et risque divers	5 779
Assurance pour départ à la retraite	62 771

5.4. Emprunt obligataire

Le montant souscrit par l'ASSURANCES SALIM au titre de l'emprunt obligataire émis par la société Modern Leasing à la date du 31 décembre 2013 s'élève à 1.000.000 Dinars.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de 56.452 Dinars.

6- Conventions conclues avec la société « EL BARAKA » :

La société « Modern Leasing » a conclu, avec la société « EL BARAKA BANK » une convention cadre pour la coopération financière en date du 11 mars 2009 modifiée en date du 03 août 2011 pour un montant de 25.000.000 Dinars.

Le détail des souscriptions intervenues au cours de l'exercice, ainsi que celles obtenues au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

Du	Au	Montant en DT	Taux
04/08/2012	04/02/2013	700 000,000	5,35%
26/08/2012	26/02/2013	1 000 000,000	5,35%
14/09/2012	14/03/2013	1 000 000,000	5,63%
22/09/2012	22/03/2013	1 500 000,000	5,63%
20/10/2012	20/01/2013	500 000,000	5,65%
04/11/2012	04/02/2013	5 000 000,000	5,90%
06/11/2012	06/02/2013	5 000 000,000	5,90%
08/11/2012	08/02/2013	4 300 000,000	5,90%
09/11/2012	09/02/2013	1 000 000,000	5,90%
21/11/2012	19/02/2013	1 000 000,000	5,90%
23/12/2012	23/03/2013	1 500 000,000	5,93%
28/12/2012	28/03/2013	2 500 000,000	5,93%
20/01/2013	20/04/2013	500 000,000	5,98%
04/02/2013	04/05/2013	700 000,000	6,11%
04/02/2013	04/05/2013	5 000 000,000	6,11%
06/02/2013	06/05/2013	5 000 000,000	6,11%
08/02/2013	08/05/2013	4 300 000,000	6,11%
09/02/2013	09/05/2013	1 000 000,000	6,11%
21/02/2013	21/05/2013	1 000 000,000	6,11%
26/02/2013	26/05/2013	1 000 000,000	6,11%
14/03/2013	14/06/2013	1 000 000,000	6,20%
22/03/2013	22/06/2013	1 500 000,000	6,20%
23/03/2013	23/06/2013	1 500 000,000	6,20%
28/03/2013	28/06/2013	2 500 000,000	6,20%
20/04/2013	20/07/2013	500 000,000	6,33%
04/05/2013	04/08/2013	700 000,000	6,70%
04/05/2013	04/08/2013	5 000 000,000	6,70%
06/05/2013	06/08/2013	5 000 000,000	6,70%
08/05/2013	08/08/2013	4 300 000,000	6,70%
09/05/2013	09/08/2013	1 000 000,000	6,70%
21/05/2013	21/08/2013	1 000 000,000	6,70%

Du	Au	Montant en DT	Taux
26/05/2013	26/08/2013	1 000 000,000	6,70%
14/06/2013	14/09/2013	1 000 000,000	6,69%
22/06/2013	22/09/2013	1 500 000,000	6,69%
23/06/2013	23/09/2013	1 500 000,000	6,69%
28/06/2013	28/09/2013	2 500 000,000	6,69%
20/07/2013	20/10/2013	500 000,000	6,74%
04/08/2013	04/11/2013	700 000,000	6,73%
04/08/2013	04/11/2013	5 000 000,000	6,73%
06/08/2013	06/11/2013	5 000 000,000	6,63%
08/08/2013	08/11/2013	4 300 000,000	6,63%
09/08/2013	09/11/2013	1 000 000,000	6,63%
21/08/2013	21/11/2013	1 000 000,000	6,63%
26/08/2013	26/11/2013	1 000 000,000	6,63%
14/09/2013	14/12/2013	1 000 000,000	6,65%
22/09/2013	22/12/2013	1 500 000,000	6,65%
23/09/2013	23/12/2013	1 500 000,000	6,65%
28/09/2013	28/12/2013	2 500 000,000	6,65%
20/10/2013	20/01/2014	500 000,000	6,72%
04/11/2013	04/02/2014	700 000,000	6,66%
04/11/2013	04/02/2014	5 000 000,000	6,66%
06/11/2013	06/02/2014	5 000 000,000	6,66%
08/11/2013	08/02/2014	4 300 000,000	6,66%
09/11/2013	09/02/2014	1 000 000,000	6,66%
21/11/2013	21/02/2014	1 000 000,000	6,66%
26/11/2013	26/02/2014	1 000 000,000	6,66%
16/12/2013	16/03/2014	1 000 000,000	6,75%
22/12/2013	22/03/2014	1 500 000,000	7,00%
23/12/2013	23/03/2014	1 500 000,000	7,00%
28/12/2013	28/03/2014	2 500 000,000	7,00%

Les charges financières de l'exercice 2013 au titre de ces opérations s'élèvent à 1.610.773 Dinars.

7- Convention conclue avec la société « SIFIB » :

La société « MODERN LEASING » a conclu avec la Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en bourse « SIFIB BH » (filiale de la BH) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Au terme de cette convention, la « SIFIB » percevra une rétribution forfaitaire de 10.000 Dinars hors taxes par an en contrepartie des services fournis.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements pris par la société MODERN LEASING envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

II-1 Rémunération du directeur général :

La rémunération du Directeur Général est définie par la décision du conseil d'administration du 19 octobre 2011.

À ce titre, la charge brute totale supportée par la société au titre de la rémunération servie au Directeur Général y compris les primes et avantages sociaux, à la clôture de l'exercice 2013, s'est élevée à 87 540 Dinars dont 15 144 Dinars au titre des charges patronales.

Par ailleurs, le directeur général bénéficie d'une voiture de fonction.

II-2 Jetons de présence :

Les jetons de présence servis par la société aux membres du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de risque au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 71 250 Dinars.

II-3 Indemnité servie au président du conseil :

Une indemnité mensuelle de 300 Dinars (brut pour net) a été servie au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration du 20 décembre 2011.

3-Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 juin 2014

Les commissaires aux comptes

P/ PROAUDIT

Mr.Tarak ZAHAF

P/ CMA

Mr.Mohamed AMMAR